

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

Projet de Traité de Fusion
par voie d'absorption
de la société AREV
par la société AREV ENVIRONNEMENT
6 février 2026

PROJET DE FUSION

Entre les soussignées :

- A.R.E.V. ENVIRONNEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.500 euros,
Dont le siège social est sis : ZAC des Brégaudières – 17390 LA TREMBLADE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 448 149 674,

Représentée par son Président, la société CHARPENTIER SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 326.610 euros, dont le siège social est sis : 3, Rue des Artisans - Zone Artisanale - 85140 L'OIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 321 643 132, elle-même représentée par Monsieur Didier AIRIEAU en sa qualité de Président ayant tous pouvoirs à cet effet,

**Ci-après dénommée « AREV ENVIRONNEMENT » ou la société « Absorbante »,
D'une part,**

Et

- AREV

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros,
Dont le siège social est sis : 10, Chemin du Bois des Ailes – 17430 TONNAY-CHARENTE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 901 690 297,

Représentée par son Président, la société CHARPENTIER SERVICES elle-même représentée par Monsieur Didier AIRIEAU en sa qualité de Président ayant tous pouvoirs à cet effet,

**Ci-après dénommée « AREV » ou la société « Absorbée »
D'autre part,**

**Les sociétés AREV ENVIRONNEMENT et AREV étant ci-après désignées ensemble les
« Parties » ou séparément une « Partie »,**

Il a été exposé et convenu ce qui suit en vue de réaliser la fusion par voie d'absorption de la société AREV par la société AREV ENVIRONNEMENT :

EXPOSE

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES A L'OPERATION DE FUSION-ABSORPTION

1.1. Société AREV

1.1.1. Constitution – Siège social – Exercice

Cette société a été constituée sous forme de société par actions simplifiée par acte sous seing privé en date du 22 juillet 2021. A la constitution, elle était dénommée « SRTMT » et l'adresse de son siège social était : 12, Chemin de Bois Rond – 17430 TONNAY CHARENTE.

Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE le 23 juillet 2021 et identifiée sous le numéro 901 690 297.

Elle a une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 23 juillet 2120.

Par décisions de l'associé unique en date du 20 décembre 2024, la société a adopté la dénomination « AREV ».

Par décisions de l'associé unique en date du 31 juillet 2025, il a été pris acte de la modification administrative de l'adresse du siège social de la société résultant d'une décision du Conseil Municipal de TONNAY-CHARENTE et constaté que l'adresse du siège social de la société était, à compter du 25 juillet 2025, la suivante : 10, Chemin du Bois des Ailes – 17430 TONNAY-CHARENTE.

AREV clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

1.1.2. Capital

Le capital d'AREV s'élève à dix mille euros (10.000 €) et est divisé en mille (1.000) actions de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, lesquelles sont actuellement intégralement détenues par la société CHARPENTIER SERVICES.

Les actions sont toutes de même catégorie.

La société AREV n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances.

1.1.3. Objet social – Activité

Conformément à ses statuts, la société AREV a pour objet, en France et dans tous pays :

- Toutes activités de travaux publics et particuliers notamment toutes prestations de terrassement, goudronnage, assainissement, espaces verts, travaux de fondation et de maçonnerie ;

- Vente de matériaux et location de matériel ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce ou industriels se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ;
- et, plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

1.1.4. Administration - Contrôle

AREV a pour Président la société CHARPENTIER SERVICES.

Elle n'est pas dotée d'un commissaire aux comptes.

1.1.5. Salariés - Représentants du personnel

L'effectif moyen de la société est inférieur à 50.

La société n'est pas dotée d'un Comité Social et Economique, du fait de carence au 1^{er} et au 2^{ème} tour des dernières élections professionnelles.

1.2. Société AREV ENVIRONNEMENT

1.2.1. Constitution – Siège social – Exercice

Cette société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée par acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2003 enregistré à Royan R.P. le 9 avril 2003 bordereau 2003/221, case n°4.

Son siège social étant initialement situé au : 45, Route de Mornac - 17920 BREUILLET, la société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES le 27 avril 2003 et identifiée sous le numéro 448 149 674.

Elle a une durée de 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 26 avril 2053.

La société a été transformée en société par actions simplifiée par décisions de l'associé unique en date du 18 avril 2015 à effet du 1^{er} janvier 2015.

La société exploitant un établissement sis : ZAC des Brégaudières - 17390 LA TREMBLADE à compter du 1^{er} janvier 2015, elle a également été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE le 27 février 2015.

Par décisions de l'associée unique en date du 30 septembre 2021, le siège social de la société a été transféré de : 45, Route de Mornac - 17920 BREUILLET, à : ZAC des Brégaudières - 17390 LA TREMBLADE à compter du 1^{er} octobre 2021. De ce fait, la société n'est plus immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES.

AREV ENVIRONNEMENT clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

1.2.2. Capital

Le capital d'AREV ENVIRONNEMENT s'élève à sept mille cinq cents euros (7.500 €) et est divisé en sept cent cinquante (750) actions de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, lesquelles sont actuellement intégralement détenues par la société CHARPENTIER SERVICES.

Les actions sont toutes de même catégorie.

La société AREV ENVIRONNEMENT n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances.

1.2.3. Objet social - Activité

Conformément à ses statuts, la société AREV ENVIRONNEMENT a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toutes opérations commerciales et industrielles se rapportant à tous travaux publics agricoles et particuliers, à l'aménagement des terres et eaux, voirie, parcs et jardins, chaussées et infrastructures générales ; à l'extraction, le concassage et la vente de pierres destinées à l'empierrement, l'enrochement et la fourniture de moellons de construction ; au négoce de matériaux ;
- Et toutes autres activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

1.2.4. Administration - Contrôle

AREV ENVIRONNEMENT a pour Président la société CHARPENTIER SERVICES.

Elle est dotée d'un commissaire aux comptes, savoir la société BDO ATLANTIQUE.

1.2.5. Salariés - Représentants du personnel

L'effectif moyen de la société est inférieur à 50.

La société n'est pas dotée d'un Comité Social et Economique, du fait de carence au 1^{er} et au 2^{ème} tour des dernières élections professionnelles.

2. LIENS ENTRE LES SOCIETES

2.1. Liens en capital

A ce jour, la société CHARPENTIER SERVICES détient les 750 actions composant l'intégralité du capital de la société AREV ENVIRONNEMENT et les 1.000 actions composant l'intégralité du capital de la société AREV.

Les sociétés AREV ENVIRONNEMENT et AREV sont donc des sociétés sœurs détenues à 100% par la société CHARPENTIER SERVICES.

2.2. Dirigeants communs

Les sociétés AREV ENVIRONNEMENT et AREV sont toutes les deux dirigées par la société CHARPENTIER SERVICES en qualité de Président.

Figurent en **ANNEXE I** les extraits K-bis des sociétés AREV et AREV ENVIRONNEMENT. Les statuts des deux sociétés ont été échangés entre les Parties qui déclarent bien les connaître et dispensent qu'ils soient rapportés ci-après en annexe.

3. OBJET - MODALITES JURIDIQUE DE LA FUSION

La totalité des actions des sociétés Absorbée et Absorbante étant détenue par la société CHARPENTIER SERVICES, qui s'engage à ne pas les céder entre ce jour et la date de réalisation de la fusion, la fusion entre les sociétés AREV ENVIRONNEMENT et AREV s'effectuera par application du régime juridique simplifiée.

Ainsi, l'opération prévue dans le présent traité de fusion emportera fusion de la société Absorbée par la société Absorbante dans les conditions prévues par les articles L 236-1 et suivants du Code de commerce régissant les fusions en droit français et notamment les articles L 236-11 et L 236-2 relatifs au régime simplifié de fusion.

La société Absorbée apportera à la société Absorbante, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine sous les conditions décrites aux présentes.

Ainsi, la fusion entraînera, à compter de la date de sa réalisation définitive, la transmission universelle de patrimoine au profit de la société Absorbante de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société Absorbée.

Le patrimoine de la société Absorbée sera ainsi dévolu à la société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve.

A compter de la date de réalisation définitive de la fusion, la société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société Absorbée.

4. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Le projet de fusion simplifiée entre les sociétés AREV ENVIRONNEMENT et AREV, filiales à 100% d'une même société, se justifie par la volonté d'intégrer au sein de la société Absorbante les activités actuellement exercées par la société Absorbée.

La fusion par absorption de la société AREV par la société AREV ENVIRONNEMENT s'inscrit ainsi dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société CHARPENTIER SERVICES comme société mère.

5. DATE D'EFFET JURIDIQUE – COMPTABLE ET FISCAL

5.1. Date d'effet juridique

Après avoir rappelé qu'en application des dispositions de l'article L 236-6 et du dernier alinéa de l'article R 236-2 du Code de commerce, une fusion simplifiée ne peut avoir une date d'effet antérieure à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, les **Parties conviennent de fixer conventionnellement la date d'effet juridique de la présente fusion à la plus tardive des dates suivantes** (i) le **1^{er} avril 2026** ou (ii) **à l'expiration du délai d'opposition des créanciers**, c'est-à-dire à l'issue d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de parution de l'avis de fusion au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

5.2. Date d'effet comptable et fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de commerce, la fusion ne peut rétroagir conventionnellement à une date antérieure à la date du dernier exercice clos de la société Absorbée au jour de la fusion, soit le 31 décembre 2025.

Dès lors, d'un point de vue comptable et fiscal, les Parties conviennent de faire rétroagir la fusion au 1^{er} janvier 2026.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la date d'effet juridique de la fusion seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

6. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération de fusion sont ceux arrêtés définitivement à la date du 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés AREV et AREV ENVIRONNEMENT, lesquels figurent en **ANNEXE II**.

7. MÉTHODES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉCHANGE DES TITRES

7.1. En ce qui concerne la détermination du montant de l'actif net apporté

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2019-06 du 8 novembre 2019 (homologué par l'arrêté du 26 décembre 2019) modifiant le titre VII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, les éléments d'actif et de passif de la société Absorbée sont apportés à la valeur nette comptable au 31 décembre 2025.

7.2. En ce qui concerne la détermination du rapport d'échange

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la totalité des actions de la société Absorbante sont détenues par une société qui détient également la totalité des actions de la société Absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société Absorbée contre des actions de la société Absorbante.

L'apport-fusion objet du présent traité de fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la Société Absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

CONVENTION DE FUSION-ABSORPTION

1. APPORT FUSION PAR LA SOCIETE AREV A LA SOCIETE AREV ENVIRONNEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la société Absorbée AREV apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société Absorbante AREV ENVIRONNEMENT, ce qui est accepté par Monsieur Didier AIRIEAU ès qualités, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs composant son patrimoine, sans exception ni réserve, tel que le tout existe au 31 décembre 2025 avec les résultats actifs et passifs des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la réalisation définitive de la présente fusion et à charge pour la société Absorbante d'acquitter aux lieu et place de la société Absorbée la totalité du passif de cette dernière.

La fusion est soumise au régime juridique résultant des dispositions des articles L 236-1 à L 236-24 et des articles R 236-1 à R 236-12 du Code de Commerce.

Sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 de la société Absorbée, la valeur du patrimoine à transmettre par la société Absorbée est estimée ci-après.

A cet égard, il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société Absorbée devant être dévolu à la société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

1.1. Désignation des biens apportés

Il est rappelé que les biens apportés par la société AREV ne comportent aucune réévaluation et sont donc apportés pour leur valeur comptable.

	Valeur Brute en euros	Amortissement en euros	Valeur Nette en euros
ACTIF IMMOBILISÉ			
<u>Immobilisation incorporelles</u>			
Fonds commercial	215.000	75.000	140.000
<u>Immobilisation corporelles</u>			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	229.132	228.273	859
Autres immobilisations corporelles	524.259	355.811	168.449
<u>Immobilisation financières</u>			
Autres immobilisations financières	7.500		7.500
ACTIF CIRCULANT			
<u>Stocks et en-cours</u>			
Matières premières et approvisionnement	38.269		38.269
<u>Créances</u>			
Créances clients et comptes rattachés	368.352	108.521	259.832
Autres créances	36.060		36.060
<u>Disponibilités et Divers</u>			
Disponibilités	26.264		26.264
Charges constatées d'avance	4.191		4.191
TOTAL ACTIF APORTE	1.449.028	767.604	681.424

1.2. Passif pris en charge

La société Absorbante prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la société Absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la société Absorbante comprend ce qui suit :

PROVISION

<u>Provision pour risques</u>	4.800 €
-------------------------------	---------

DETTES

Dettes financières

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	388.317 €
Emprunts et dettes financières divers	384.129 €

Dettes diverses

Dette fournisseurs et comptes rattachés	213.707 €
Dettes fiscales et sociales	77.166 €

TOTAL PASSIF	1.068.119 €
---------------------	--------------------

D'une manière générale, la société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la société Absorbée, sans aucune exception ni réserve, y compris celui qui aurait été omis dans celui sus-indiqué.

A cet égard, la société Absorbée déclare notamment avoir communiqué à la société Absorbante toutes informations et tous documents relatifs aux contrats de prêts en cours, ce que cette dernière reconnaît.

1.3. Actif net apporté

L'actif net apporté par la société Absorbée au 1^{er} janvier 2026 est ainsi estimé comme suit :

L'actif étant évalué à	681.424 €
Et le passif estimé à	-1.068.119 €
ACTF NET	-386.695 €

Il en ressort que l'actif net apporté est négatif. Il sera imputé sur les capitaux propres de l'Absorbante, en report à nouveau, conformément à la réglementation comptable applicable.

1.4. Engagements hors bilan

La société Absorbante prendra les engagements hors bilan de la société Absorbée figurant le cas échéant dans les comptes annuels de celle-ci.

La société Absorbante sera substituée à la société Absorbée dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter desdits engagements et chacune des sociétés s'engage à faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet. Il en sera de même en ce qui concerne tout engagement donné ou reçu depuis le 1^{er} janvier 2026.

1.5. Origine de propriété

a) Des immeubles

La société Absorbée n'est propriétaire d'aucun bien ou droit immobilier.

b) Du fonds de commerce

La société Absorbée a débuté son activité le 23 août 2021 suivant acquisition de fonds de commerce auprès de la SOCIETE ROCHEFORTAISE TRANSPORTS MATERIAUX TERRASSEMENTS - SRTMT (ensuite dénommée TRANSPORTS GD) aux termes d'un acte de cession sous seing privé signé le 23 août 2021.

Il est précisé que le fonds de commerce de la société Absorbée est grevé de deux nantissements régulièrement inscrits au profit des banques CIC OUEST et SOCIETE GENERALE, en garantie d'emprunts souscrits par la société Absorbée, tel que cela ressort sur l'état d'endettement à jour au 2 février 2026 délivré par le Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE, lequel est détaillé ci-après à l'article 4 intitulé « Déclarations ».

1.6. Baux

La société Absorbée occupe partiellement les biens immobiliers (terrain et bâtiments) sis : 10, Chemin du Bois des Ailes – 17430 TONNAY-CHARENTE (anciennement : 12, Chemin de Bois Rond – 17430 TONNAY-CHARENTE), en vertu d'une convention d'occupation qui lui a été consentie par la SCI LE BOIS ROND aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 octobre 2021, modifié par avenant du 24 juin 2022 à effet du 1^{er} septembre 2022.

Cette convention d'occupation et cet avenant ont été communiqués préalablement à la société Absorbante qui déclare bien les connaître et dispense qu'il en soit rapporté en annexe au présent acte.

1.7. Contrats de crédit-bail immobilier et mobilier

La société Absorbée n'est partie à aucun contrat de crédit-bail, immobilier ou mobilier, en cours.

A cet égard, il est précisé que le dernier contrat de crédit-bail dont elle était titulaire s'est terminé le 31 janvier 2026.

2. JOUISSANCE DES BIENS ET CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION

2.1. Propriété - Jouissance – Effet rétroactif

La société Absorbante sera propriétaire et prendra possession des biens et droits compris dans les apports qui précèdent, à compter du jour où lesdits apports seront devenus définitifs.

Jusqu'au jour de la réalisation définitive desdits apports, la société Absorbée continuera de gérer lesdits biens et droits avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé ; spécialement, elle s'engage à ne pas aggraver ses charges de quelque manière que ce soit, sauf obligation légale, à ne prendre aucun engagement important relatif aux biens apportés, sans accord préalable avec la société Absorbante.

S'agissant de la date d'effet de la fusion, il est rappelé que :

- conformément à l'article 5.1 de l'exposé ci-avant que les Parties conviennent de fixer conventionnellement la date d'effet juridique de la présente fusion à la plus tardive des dates suivantes (i) le 1^{er} avril 2026 ou (ii) à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, c'est-à-dire à l'issue d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de parution de l'avis de fusion au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) ;
- conformément à l'article 5.2 de l'exposé ci-avant, d'un point de vue comptable et fiscal, les Parties conviennent de faire rétroagir la fusion au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, et de convention expresse entre les Parties, il est stipulé que les effets des apports rétroagiront au 1^{er} janvier 2026. En conséquence, toutes les opérations relatives aux biens apportés faites depuis cette date seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société Absorbante, comme si cette dernière était réellement entrée en jouissance de ces biens et droits au 1^{er} janvier 2026.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, le produit de la réalisation de tous éléments d'actifs de la société Absorbée, tous frais généraux, ainsi que toutes charges et dépenses quelconques, profiteront ou incomberont à la société Absorbante qui accepte dès maintenant de prendre, au jour où la remise en sera faite, les actifs et passifs de la société Absorbée qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2026.

A cet égard, le représentant de la société Absorbée déclare qu'il n'a été fait, depuis le 1^{er} janvier 2026, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

2.2. Charges et conditions

2.2.1. En ce qui concerne la société Absorbante

Le présent apport-fusion est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- La société Absorbante prendra les biens et droits à elle apportés, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession, sans pouvoir élever aucune réclamation, pour quelque cause que ce soit.
- Elle souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, conventionnelles ou légales, qui grèvent ou pourront grever les biens apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls.
- Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques qui auraient pu être contractés.
- Elle sera subrogée purement et simplement par le seul fait de la réalisation définitive des apports dans tous les droits et obligations de la société Absorbée relativement aux biens apportés, à ses risques et périls.
- Elle acquittera personnellement, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits, objet des apports ci-dessus.
- Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de tous accords ou agréments nécessaires lui permettant de poursuivre, aux lieu et place de la société Absorbée l'exécution des contrats en cours.

- Elle ne pourra exercer aucun recours contre la société Absorbée dans le cas d'insolvabilité de certains débiteurs.
- Elle fera son affaire personnelle de tout agrément le cas échéant nécessaire au transfert des droits sociaux compris dans les présents apports et de la mutation à son nom des droits sociaux compris dans lesdits apports.
- Elle sera subrogée, tant activement que passivement, dans tous les droits et obligations résultant des contrats, marchés et conventions passés par la société Absorbée.

- Elle sera substituée à la société Absorbée dans tous litiges et dans toutes actions judiciaires existants, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions.
- La société Absorbante sera tenue à l'acquit du passif mis à sa charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créances pouvant exister, comme la société est tenue de le faire elle-même.
- La société Absorbante bénéficiera de toutes différences en moins qui pourraient éventuellement se révéler sur le passif pris en charge.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus entre, d'une part, le passif pris en charge et, d'autre part, les sommes effectivement réclamées et reconnues exigibles, la société Absorbante supportera seule et sera tenue d'acquitter personnellement tous excédents de ce passif, sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

- Elle reprendra les engagements hors bilan de la société Absorbée et sera substituée à cette dernière dans le bénéfice et les obligations pouvant résulter desdits engagements.
- Elle prendra à sa charge tous les passifs, même ceux non comptabilisés ou qui se révéleraient seulement après la réalisation définitive de la fusion mais qui auraient une cause antérieure au 31 décembre 2025, date de clôture du bilan de référence.
- Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au sein de la société Absorbée au jour de la réalisation définitive de la fusion se poursuivront avec la société Absorbante, qui prendra donc en charge la totalité du personnel et se substituera à la société Absorbée, dans tous les droits et obligations de cette dernière, du seul fait de la réalisation de la présente fusion.
- Elle sera subrogée également dans tous les droits et obligations de la société Absorbée en ce qui concerne les dispositions légales sur la formation continue et la taxe d'apprentissage.

2.2.2. En ce qui concerne la société Absorbée

Les présents apports sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, notamment en ce qui concerne la garantie d'éviction.

La société Absorbée prend les engagements suivants :

- Elle s'engage à poursuivre, jusqu'à la réalisation de la fusion, l'exploitation de son activité en « bon père de famille », selon les mêmes principes que par le passé, à ne rien faire ou laisser faire qui pourrait affecter sa situation financière et, de manière générale, à obtenir l'accord écrit et préalable de la société Absorbante pour tout acte ou décision ou engagement qui ne relèverait pas du cadre habituel de la gestion courante.
- Elle s'oblige à fournir à la société Absorbante tous renseignements dont celle-ci pourrait avoir besoin, lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

- Elle s'oblige à remettre et livrer à la société Absorbante, aussitôt après réalisation définitive des présents apports-fusions, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

- Elle sollicitera auprès de cocontractants ou tiers tout accord ou agrément qui s'avérerait nécessaire pour le transfert de certains contrats ou biens.
- Elle s'engage à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, des prêts et avances consentis à la société Absorbée et plus généralement du passif pris en charge.

3. REMUNERATION DES APPORTS

La totalité des actions des sociétés Absorbante et Absorbée étant détenues par une même société, il ne sera pas procédé à un échange d'actions. L'apport-fusion objet du présent traité de fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société Absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

Ainsi, en l'absence d'émission d'actions par la société Absorbante et donc d'augmentation de capital pour rémunérer les apports, la contrepartie des apports reçus par voie de fusion, savoir l'actif net de la société Absorbée, sera à comptabiliser en report à nouveau (article 746-1 du PCG).

Au sein de la société mère, CHARPENTIER SERVICES, la valeur nette comptable des actions de la société Absorbée sera ajoutée à celle des actions de la société Absorbante, sans impact sur le résultat.

4. DECLARATIONS

Le représentant de la société Absorbée déclare ce qui suit :

En ce qui concerne la société elle-même

- Qu'elle n'est pas en état de cessation des paiements, qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité, ou pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.

En ce qui concerne les biens apportés

- Qu'elle est propriétaire de son fonds pour l'avoir acquis le 23 août 2021 et que les biens corporels et incorporels apportés ne sont l'objet d'aucune inscription de privilège, de nantissement ou de crédit-bail, autre que les inscriptions figurant sur l'état d'endettement à jour au 2 février 2026 délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE et ci-après annexé (**ANNEXE III**), situation non modifiée depuis lors, savoir :

(1) Inscription du 10 septembre 2021 numéro 331 - Nantissement de fonds de commerce.

Acte sous seing privé en date du : 27/08/2021.

Montant de la créance : 360.000,00 EUR.

Au profit de : BANQUE CIC OUEST - CCS POLE OUEST - 2, Avenue Jean Claude Bonduelle - BP 53517 - 44035 NANTES Cedex.

Election de domicile : en son agence CIC CHARENTE MARITIME ENTREPRISES - 9B, Rue Françoise Giroud - 17000 LA ROCHELLE.

Bien nanti : Fonds commercial de « réalisation de tous travaux publics et tous travaux de terrassement, d'assainissement et de drainage ».

Numéro de l'inscription au greffe : 2021NFO00331.

Observation : Inscription en pari passu avec la Société Générale.

- (2) **Inscription du 13 septembre 2021 numéro 335 - Nantissement de fonds de commerce.**
Acte sous seing privé en date du : 26/08/2021.
Montant de la créance : 345.000,00 EUR.
Au profit de : SOCIETE GENERALE - 29, Boulevard Haussmann - Psc de BO - 75000 PARIS.
Election de domicile : en son agence sise 12, Rue du Palais - 17000 LA ROCHELLE.
Bien nanti : Fonds commercial de « travaux publics et particuliers dont terrassement, goudronnage, assainissement, espaces verts, fondation et maçonnerie, vente de matériaux et location de matériel ».
Numéro de l'inscription au greffe : 2021NFO00335.
Observation : Inscription en pari passu avec le CIC OUEST.
- (3) **Inscription du 20 octobre 2021 numéro 1847 - Opération de crédit-bail en matière mobilière.**
Montant de la créance : 149.520,00 EUR.
Au profit de : CREDIT MUTUEL LEASING - 17 bis, Place des Reflets - Tour D2 - 92988 PARIS LA DEFENSE Cedex - PUTEAUX.
Bien nanti : DAF PORTEUR TYPES CF480 FAN XLRASM4300G268287, KH-KIPPER BIBENNE.
Numéro de l'inscription au greffe : 2021CBA01847.
Observation : Date d'exigibilité 01/07/2025. Inscription devenue sans objet.
- (4) **Inscription du 20 octobre 2021 numéro 1848 - Opération de crédit-bail en matière mobilière.**
Montant de la créance : 102.000,00 EUR.
Au profit de : CREDIT MUTUEL LEASING - 17 bis, Place des Reflets - Tour D2 - 92988 PARIS LA DEFENSE Cedex - PUTEAUX.
Bien nanti : 1 MIDI PELLE ZAXIS 85USBLCN6 HITACHI HCMDER50L00110106.
Numéro de l'inscription au greffe : 2021CBA01848.
Observation : Date d'exigibilité 17/04/2025. Inscription devenue sans objet.
- (5) **Inscription du 20 octobre 2021 numéro 1849 - Opération de crédit-bail en matière mobilière.**
Montant de la créance : 149.520,00 EUR.
Au profit de : CREDIT MUTUEL LEASING - 17 bis, Place des Reflets - Tour D2 - 92988 PARIS LA DEFENSE Cedex - PUTEAUX.
Bien nanti : DAF PORTEUR TYPES CF480 FAN XLRASM4300G268361, KH-KIPPER BIBENNE.
Numéro de l'inscription au greffe : 2021CBA01849.
Observation : Date d'exigibilité 01/07/2025. Inscription devenue sans objet.

Déclarations particulières relatives aux prêts et nantissements

Le représentant de la société Absorbée précise que, comme tout contrat en cours, les prêts souscrits par elle seront transmis à la société Absorbante par effet de la transmission universelle de patrimoine résultant de la fusion, sous réserve le cas échéant pour les contrats intuitu personae de l'information préalable et de l'accord du cocontractant.

A cet égard, le représentant de la société Absorbée déclare avoir, préalablement à ce jour, informé les banques concernées du projet de fusion aux fins d'obtention de leur accord pour le transfert des contrats de prêts.

Il est précisé que les nantissements seront, de même, transmis à la société Absorbante dans le cadre de la transmission universelle du patrimoine de la société Absorbée résultant de la fusion. Ainsi, les nantissements inscrits au profit des banques sur le fonds de commerce de l'Absorbée, en garantie des emprunts souscrits par cette dernière (inscriptions 1 et 2 ci-avant), subsisteront et continueront de grever le fonds, qui deviendra la propriété de la Société Absorbante, au bénéfice des mêmes créanciers et avec le même rang.

La société Absorbante se chargera, après la réalisation de la fusion, de procéder à toute formalité de mise à jour des inscriptions sur le fonds qui serait requise afin d'assurer une publicité cohérente en faisant apparaître sa qualité de nouvelle propriétaire du fonds.

Déclarations particulières relatives aux inscriptions de crédit-bail

L'état d'endettement de la société Absorbée fait apparaître trois inscriptions de crédit-bail mobilier publiées (inscriptions 3, 4 et 5 ci-avant). Cependant :

- les contrats de crédit-bail correspondants sont arrivés à leur terme avant la signature du présent projet de traité de fusion ;
- les échéances figurant dans les inscriptions comme dates d'exigibilité sont déjà dépassées.

Il en résulte que, bien que non encore radiées, ces sûretés sont devenues sans cause et qu'elles doivent être levées.

Dès lors, le représentant de la société Absorbée s'engage à faire le nécessaire pour obtenir la mainlevée des trois inscriptions de crédit-bail dans les meilleurs délais. Si la mainlevée n'était pas encore obtenue à la date d'effet de la fusion, le représentant de la société Absorbante poursuivrait ledit engagement afin que la situation soit rapidement régularisée après la réalisation de la fusion.

5. REGIME FISCAL DE LA FUSION

Les sociétés, Absorbée et Absorbante, décident, d'un commun accord, de soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions (régime fiscal de faveur).

En conséquence, la présente fusion sera soumise aux dispositions des articles 115, 210-OA, 210 A et 816 du Code Général des Impôts et de l'article 211 de l'annexe II du même code.

5.1. Dispositions générales

Le représentant de la société Absorbante et de la société Absorbée oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Le cas échéant, la société Absorbante s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société Absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

5.2. Impôt sur les sociétés

Le représentant d'AREV, société Absorbée, et d'AREV ENVIRONNEMENT, société Absorbante, déclare placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 décembre 2025 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société Absorbée, la société Absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93) du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements et provisions pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société Absorbée.

Les éventuelles plus-values nettes dégagées sur l'ensemble de l'actif immobilisé apporté, ainsi que les provisions (autres que celles devenues sans objet), ne seront pas soumises à l'impôt sur les sociétés dans la société Absorbée (article 210 A du Code Général des Impôts).

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet, comptablement et fiscalement, le 1^{er} janvier 2026. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1^{er} janvier 2026, par l'exploitation de la société Absorbée, seront englobés dans les résultats imposables de la société Absorbante.

5.3. Obligations fiscales

En application de l'article 210 A du CGI, AREV ENVIRONNEMENT, société Absorbante, prend les engagements suivants :

- a) La société Absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;
- b) Le cas échéant, la société Absorbante inscrira au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société Absorbée et qui était afférente aux éléments transférés, en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et rattachera ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'auraient dû le faire la société Absorbée ;
- c) Le cas échéant, la société Absorbante reprendra à son passif la réserve spéciale où la société Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement aux taux réduits de l'impôt sur les sociétés, telle que cette réserve figure au bilan de la société Absorbée à la date de réalisation définitive de la fusion ;
- d) La société Absorbante se substituera à AREV, société apporteuse, pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- e) La société Absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures d'AREV, société Absorbée ;
- f) La société Absorbante réintègrera dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A, 3, d du code général des impôts, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les actifs amortissables de la société Absorbée ; étant spécifié à cet égard qu'en vertu des dispositions précitées, la cession de l'un des biens amortissables reçus entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;

- g) La société Absorbante inscrira à son bilan, les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société AREV, société Absorbée ; à défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice de la fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société Absorbée ;
- h) La société Absorbante accomplira les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du code général des impôts et joindra à sa déclaration de résultat un état de suivi de plus-values conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'annexe III du code général des impôts ;
- i) La société Absorbante tiendra le registre de plus-values sur les éléments d'actifs non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies, II du code général des impôts.

5.4. Précisions sur le transfert de déficit fiscal antérieur

Dans le cadre du régime spécial de faveur des fusions, et conformément à l'article 209, II du Code général des impôts, les déficits de la société Absorbée antérieurs à la date de fusion peuvent être imputés sur les bénéfices de la société Absorbante sans agrément fiscal si les conditions prévues au point 2 du II de l'article 209 sont remplies, en particulier si le montant cumulé des déficits antérieurs, des charges financières nettes non déduites et de la capacité de déduction inemployée, transférés est inférieur à 200.000 euros.

A cet égard, les Parties déclarent expressément qu'il pourra ainsi être procédé, dans le cadre de la fusion, à un transfert partiel du déficit fiscal antérieur de la société Absorbée restant à reporter, dans la limite de 199.999 euros.

5.5. Enregistrement et publicité foncière

Les Parties déclarent que l'actif apporté ne comprend pas d'immeuble et que la présente fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, entre dans le champ d'application du régime spécial prévu à l'article 816 du code général des impôts. En conséquence, la présente fusion sera enregistrée gratuitement.

5.6. Taxe sur la Valeur Ajoutée

De manière générale, les Parties rappellent que la société Absorbante est juridiquement pleinement subrogée aux droits et obligations de la société Absorbée.

Le représentant d'AREV, société Absorbée, et d'AREV ENVIRONNEMENT, société Absorbante, constate que la fusion emporte transmission d'une universalité de biens au profit de la société Absorbante au sens de l'article 257 bis du CGI et que les deux Parties sont redevables de la TVA. Par conséquent, tous apports (qu'il s'agisse d'apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements ou de marchandises) sont dispensés de TVA.

La société Absorbante et la société Absorbée déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne " Autres opérations non-imposables " de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Plus généralement, dans le cadre des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, la société Absorbante prend tout engagement nécessaire à l'application de la dispense de TVA.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales susvisées, la société Absorbante continuera la personne de la société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci. En outre, la société Absorbante continuera la personne de la société Absorbée pour l'application des articles 266, 1-e, 268 et 297 A du Code général des impôts relatif aux opérations taxables sur la marge.

Le cas échéant, la société Absorbante demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire la société Absorbée.

A cet égard, la société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la société Absorbante qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister, en application de l'article 271 A du Code général des impôts. La société Absorbante s'engage à adresser aux services des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, et dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

5.7. Taxes annexes et autres obligations

La société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la société Absorbée au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

La société Absorbante s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage, de la participation au financement de la formation professionnelle continue, de la contribution économique territoriale, comprenant cotisation foncière et CVAE, pouvant être dues par la société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2026.

La société Absorbante s'engage à se substituer aux obligations de la société Absorbée au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service. Elle reprendra s'il y a lieu la provision pour intéressement figurant dans les comptes de la société Absorbée.

5.8. Obligations déclaratives

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, le représentant d'AREV, société Absorbée, et d'AREV ENVIRONNEMENT, société Absorbante, s'engage expressément :

- à joindre aux déclarations des sociétés Absorbée et Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts,
- en ce qui concerne la société Absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

6. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Par le fait même de la réalisation définitive de la fusion, la société Absorbée sera, automatiquement et de plein droit, dissoute par anticipation à compter du jour de cette réalisation et immédiatement liquidée à compter de ladite réalisation.

7. REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION

Conformément à l'article L 236-11 du Code de Commerce, aucune réunion d'une Assemblée Générale des sociétés participant à l'opération n'est requise pour approuver la fusion.

Dès lors, la réalisation définitive de la fusion et des apports qu'elle comporte et résultant de la présente convention, ainsi que la dissolution de la société Absorbée qui en est la conséquence, interviendront, comme indiqué ci-avant, à la date d'effet juridique fixée conventionnellement par les Parties à la plus tardive des dates suivantes (i) le 1^{er} avril 2026 ou (ii) à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, c'est-à-dire à l'issue d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de parution de l'avis de fusion au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

8. DISPOSITIONS DIVERSES

8.1. Formalités

La société Absorbante sera tenue de remplir, à ses frais, dans les délais légaux, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission en sa faveur des biens qui lui ont été apportés.

8.2. Désistement

Le représentant de la société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'actions résolutoires pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société Absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il renonce expressément à prendre inscription au profit de la société Absorbée, pour quelque cause que ce soit.

8.3. Remise de titres

Il sera remis à la société Absorbante, lors de la réalisation définitive des apports, la justification de la propriété des droits sociaux et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

8.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présents apports, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

8.5. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Tous pouvoirs sont donnés à cet effet aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour faire, signer, déposer tous actes complémentaires, rectificatifs ou autres, que rendraient nécessaires ou utiles lesdites formalités.

8.6. Affirmation de sincérité

Chacun des soussignés affirme, sous sa responsabilité et les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de l'apport et du passif pris en charge.

8.7. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les sociétés élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs tes que figurant en tête des présentes.

9. LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : Extraits K-bis des sociétés AREV et AREV ENVIRONNEMENT.

ANNEXE II : Comptes sociaux des sociétés AREV et AREV ENVIRONNEMENT au 31 décembre 2025.

ANNEXE III : Etat récapitulatif des inscriptions délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE pour la société AREV à jour au 2 février 2026.

10. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent acte par le biais d'un prestataire de services de signature électronique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Les Parties :

- Reconnassent que le présent acte est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par un prestataire de services de signature électronique garantissant le lien entre chaque signature avec le présent acte auquel elles s'attachent, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil ;
- Reconnassent que le présent acte a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé ;
- Reconnassent que (i) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque le présent acte signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que (ii) ce procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil.

Les signatures figurent en page suivante.

Le 6 février 2026

AREV ENVIRONNEMENT

Représentée par CHARPENTIER SERVICES,
elle-même représentée par Monsieur Didier AIRIEAU

AREV

Représentée par CHARPENTIER SERVICES,
elle-même représentée par Monsieur Didier AIRIEAU

Le présent acte est signé électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme Yousign (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte au signataire et (ii) garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 2 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	901 690 297 R.C.S. La Rochelle
<i>Date d'immatriculation</i>	23/07/2021
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	AREV
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	10 000,00 Euros
<i>Numéro d'identification Européen - EUID</i>	FR1704.901690297
<i>Adresse du siège</i>	10 Chemin du Bois des Ailes 17430 Tonnay-Charente
<i>Activités principales</i>	Réalisation de tous travaux publics et de tous travaux de terrassement, d'assainissement et de drainage.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 23/07/2120
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	CHARPENTIER SERVICES
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse</i>	3 Rue des Artisans Z a C l'Oie 85140 Essarts en Bocage
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	321 643 132 RCS La Roche-sur-Yon

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	10 Chemin du Bois des Ailes 17430 Tonnay-Charente
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Travaux publics et particuliers dont terrassement goudronnage assainissement espaces verts fondation et maçonnerie vente de matériaux et location de matériel
<i>Date de commencement d'activité</i>	23/08/2021
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Dénomination</i>	TRANSPORTS GD
<i>Adresse</i>	1 Rue Alfred Nobel 17430 Tonnay-Charente
<i>Numéro unique d'identification</i>	331 240 804
<i>Nom du journal d'annonces légales</i>	Actu.fr
<i>Date de parution</i>	03/09/2021
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



N° de gestion 2015B00208

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 2 février 2026**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro 448 149 674 R.C.S. La Rochelle
Date d'immatriculation 27/02/2015
Transfert du R.C.S. de Saintes en date du 01/10/2021
Date d'immatriculation d'origine 27/04/2003
Dénomination ou raison sociale **A.R.E.V. ENVIRONNEMENT**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 7 500,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID FR1704.448149674
Adresse du siège Zac des Bregaudieres 17390 La Tremblade
Durée de la personne morale Jusqu'au 26/04/2053
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Président**

Dénomination CHARPENTIER SERVICES
Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse Zone Artisanal-L'Oie 3 Rue des Artisans 85140 Essarts en Bocage
Immatriculation au RCS, numéro 321 643 132 La Roche-sur-Yon

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination BDO ATLANTIQUE
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 7 Allée Alphonse Fillion Bp 22417 44120 Vertou
Immatriculation au RCS, numéro 871 800 546 RCS Nantes

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Zac des Bregaudieres 17390 La Tremblade
Nom commercial A.R.E.V. ENVIRONNEMENT
Activité(s) exercée(s) Travaux publics et agricole et particuliers aménagement des terres et des eaux voieries parcs et jardins chaussées et infrastructures générales extraction concassage venté de pierres destinées à l'empierrement l'enrochement et la fourniture de moellons de construction au négoce de matériaux toutes activités liées à l'objet social
Date de commencement d'activité 01/01/2015
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de La Rochelle

Hotel de La Bourse
14 RUE DU PALAIS
BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1

N° de gestion 2015B00208

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 15746 du 01/01/2009

L'entreprise était inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Marennes et a été rattachée au Tribunal de Commerce de Saintes par le décret n° 2008-146 du 15 février 2008.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



AREV

10 chemin du bois des ailes
17430 TONNAY-CHARENTE
0251660122

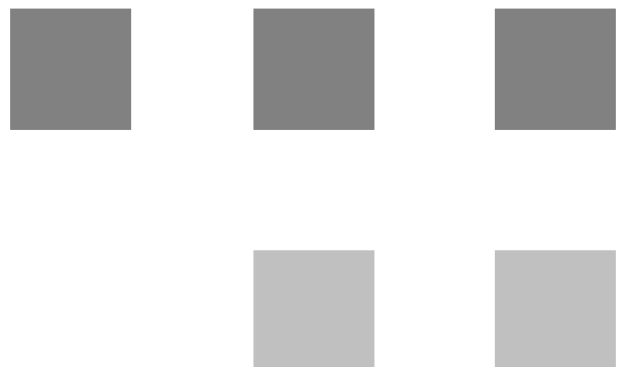


Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2025



Bilan et Compte de résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	101 962		101 962	46 936
Production vendue de services	1 754 733		1 754 733	1 554 700
Chiffres d'affaires nets	1 856 695		1 856 695	1 601 637
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			90 754	73 747
Autres produits			54	62
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 947 503	1 675 446
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			446 257	457 654
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			13 496	(19 639)
Autres achats et charges externes			787 255	757 378
TOTAL charges externes :			1 247 008	1 195 393
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			16 678	19 960
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			373 586	368 402
Charges sociales			165 431	186 669
TOTAL charges de personnel :			539 017	555 072
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			96 258	146 514
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			57 823	
Dotations aux provisions pour risques et charges			4 800	90 754
TOTAL dotations d'exploitation :			158 880	237 268
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			271	44 280
CHARGES D'EXPLOITATION			1 961 854	2 051 971
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(14 352)	(376 525)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(14 352)	(376 525)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	10	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	14 897	24 272
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	14 897	24 272
RÉSULTAT FINANCIER	(14 887)	(24 272)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(29 239)	(400 797)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		53 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		53 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		557
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		19 103
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		19 659
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		33 341
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 947 513	1 728 446
TOTAL DES CHARGES	1 976 752	2 095 902
BÉNÉFICE OU PERTE	(29 239)	(367 456)

Soldes Intermédiaires de Gestion Production

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	% / CA	Net (N-1) 31/12/2024	% / CA	Ecart %
Ventes de marchandises - Achats consommés					
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue + Production stockée + Production immobilisée	1 856 695	100	1 601 637	100	13,74
PRODUCTION GLOBALE	1 856 695	100	1 601 637	100	13,74
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 856 695	100	1 601 637	100	13,74
- Achats de matières consommées - Sous-traitance incorporée	459 753 343 403	24,76 18,5	438 015 258 977	27,35 16,17	4,73 24,59
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	1 053 539	56,74	904 645	56,48	14,13
MARGE BRUTE GLOBALE	1 053 539	56,74	904 645	56,48	14,13
- Autres achats et charges externes	443 852	23,91	498 402	31,12	-12,29
VALEUR AJOUTÉE	609 687	32,84	406 243	25,36	33,37
+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel	16 678 539 017	0,9 29,03	19 960 555 071	1,25 34,66	-19,68 -2,98
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	53 992	2,91	(168 787)	-10,54	412,62
+ Reprises et transferts de charges + Autres produits - Dotations aux amortissements et provisions - Autres charges	90 754 54 158 880 271	4,89 0 8,56 0,01	73 747 62 237 268 44 280	4,6 0 14,81 2,76	18,74 -16,35 -49,34 -16249,
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(14 352)	-0,77	(376 526)	-23,51	-2523,56
+ Quote part opérations en commun + Produits financiers - Quote part opérations en commun - Charges financières	10 14 897	0 0,8	24 272	1,52	100 -62,93
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(29 239)	-1,57	(400 797)	-25,02	-1270,78
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices			53 000 19 659	3,31 1,23	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(29 239)	-1,57	(367 456)	-22,94	-1156,75
Produits de cession d'éléments d'actif - Valeur comptable éléments cédés			53 000 19 103	3,31 1,19	
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS			33 897	2,12	

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	215 000	75 000	140 000	140 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	215 000	75 000	140 000	140 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	229 132	228 273	859	14 353
Autres immobilisations corporelles	524 259	355 811	168 449	241 034
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	753 392	584 084	169 308	255 388
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500		7 500	
TOTAL immobilisations financières :	7 500		7 500	
ACTIF IMMOBILISÉ	975 892	659 084	316 808	395 388
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	38 269		38 269	51 765
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	38 269		38 269	51 765
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	368 352	108 521	259 832	305 998
Autres créances	36 060		36 060	29 347
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	404 413	108 521	295 892	335 345
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	26 264		26 264	91 888
Charges constatées d'avance	4 191		4 191	3 322
TOTAL disponibilités et divers :	30 455		30 455	95 210
ACTIF CIRCULANT	473 137	108 521	364 616	482 320
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 449 028	767 604	681 424	877 707

Bilan Passif

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 10 000	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(367 456)	
Résultat de l'exercice	(29 239)	(367 456)
TOTAL situation nette :	(386 695)	(357 456)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(386 695)	(357 456)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 800	90 754
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 800	90 754
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	388 317	628 356
Emprunts et dettes financières divers	384 129	250 990
TOTAL dettes financières :	772 446	879 346
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 707	201 153
Dettes fiscales et sociales	77 166	61 911
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	290 873	263 064
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		2 000
DETTES	1 063 319	1 144 410
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	681 424	877 707

Détail des comptes



Détail des Comptes

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de biens	101 961,89	46 936,44	55 025,45	117,23
700000058 Vente gas oil	101 961,89	46 936,44	55 025,45	117,23
Production vendue de services	1 754 733,19	1 554 700,16	200 033,03	12,87
704100058 Travaux 20%	1 029 931,12	965 216,16	64 714,96	6,70
704100069 Travaux 10%	274 620,95	355 810,08	-81 189,13	-22,82
704100080 Travaux A-L	426 985,12	232 394,10	194 591,02	83,73
706130058 Prestations administratives	96,00		96,00	
706200058 Prestations Groupe		1 016,32	-1 016,32	-100,00
708305058 Location Materiel Divers 20%	21 900,00		21 900,00	
708305080 Location materiels A-L	1 200,00		1 200,00	
708800058 Produits d'activite annexe 20%		263,50	-263,50	-100,00
Chiffres d'affaires nets	1 856 695,08	1 601 636,60	255 058,48	15,92
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	90 754,00	73 747,03	17 006,97	23,06
781510000 Reprise Prov. pour Risques	90 754,00	5 500,00	85 254,00	1550,07
781740000 Reprise Prov. Creances Douteuses		44 190,00	-44 190,00	-100,00
791000000 Transfert de Charges non soumis		2 985,99	-2 985,99	-100,00
791200058 TSF Charges externes 20%		3 600,00	-3 600,00	-100,00
791400000 Transf. Ch/Personnel - Remb CPAM		7 301,96	-7 301,96	-100,00
791400001 Transf. Ch/Personnel - Maint. Sal.		1 750,55	-1 750,55	-100,00
791400003 Transf. Ch/Personnel - Av Nature		3 964,80	-3 964,80	-100,00
791400011 Transfert de Charges de Personnel		4 453,73	-4 453,73	-100,00
Autres produits	53,69	62,47	-8,78	-14,05
758000000 Produits Divers de Gestion Courante	53,69	62,47	-8,78	-14,05
Total des produits d'exploitation (I)	1 947 502,77	1 675 446,10	272 056,67	16,24
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achat mat. 1ère et autres appro.	446 257,15	457 653,64	-11 396,49	-2,49
601200058 Matériaux mis en decharge 20%	3 796,07	11 677,17	-7 881,10	-67,49
601200069 Matériaux mis en decharge 10%		123,60	-123,60	-100,00
601700058 Achat Fournitures Chantiers 20%	180 350,06	222 933,13	-42 583,07	-19,10
601700059 Achat Fournitures Chantiers 10%	15,60		15,60	
601700069 Achat Fournitures Chantiers 10%		123,30	-123,30	-100,00
601710058 Achat d'Enrobes 20%	6 475,84	20 722,70	-14 246,86	-68,75
601730058 Achat Granulats carrieres 20%	44 665,76	54 651,47	-9 985,71	-18,27
601770058 Achat GNT (cailloux) 20%	43 017,11	28 255,41	14 761,70	52,24
602210058 Achat carburant S/PLOMB	1 158,59	258,53	900,06	348,15
602211058 Achat Gazole 20%	96 160,76	73 880,52	22 280,24	30,16
602211558 Achat AD Blue C	2 521,80	1 478,65	1 043,15	70,55
602212058 Achat Fuel 20%	71 907,14	43 549,16	28 357,98	65,12
602900000 Remboursement TICPE	-3 811,58		-3 811,58	
Variation de stock (mat. 1ère et autre appro.)	13 496,00	-19 639,00	33 135,00	168,72
603100000 Variation Stocks M.P., Fournitures	13 496,00	-19 639,00	33 135,00	168,72
Autres achats et charges externes	787 255,26	757 378,14	29 877,12	3,94
604100058 Location matériel avec chauffeur	4 305,25		4 305,25	
604100078 Location materiel avec chauff A.L.	7 486,50		7 486,50	
604300058 Loc camion av chauffeur	32 231,57	10 794,70	21 436,87	198,59
604300078 Location avec chauffeur A.L.	6 076,50		6 076,50	
605000010 Sous traitance Exo	128,00		128,00	
605000058 Sous traitance 20%	33 517,35	91 548,02	-58 030,67	-63,39
605000078 Sous-traitance A-L	155 053,73	156 634,18	-1 580,45	-1,01
605400078 Sous-Traitance Travaux A/L	104 604,50		104 604,50	
606110011 Electricite 5.5%	181,53	256,17	-74,64	-29,14
606110058 Electricite 20%	3 545,26	2 037,42	1 507,84	74,01
606111000 Eau 10%	611,90	88,27	523,63	593,21
606111011 Eau 5.5%	495,81	99,38	396,43	398,90
606300058 Petits Outillages 20%	853,04	3 568,98	-2 715,94	-76,10
606305058 Fournitures Atelier	1 041,00	1 401,10	-360,10	-25,70
606307058 Produits entretien	32,83		32,83	
606400058 Fournitures Administratives 20%	1 301,14	1 636,67	-335,53	-20,50
606700058 Vetements Travail 20%	2 880,29	3 628,65	-748,36	-20,62
612200058 Credit-Bail Mobilier 20%	5 180,28	5 180,28		
613200058 Locations Immobilières 20%	55 548,00	52 800,00	2 748,00	5,20

Détail des Comptes

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
613510058 Locat. Matériels sans Assurance 20%	53 114,84	45 122,73	7 992,11	17,71
613520058 Locations Vehicules 20%	1 102,72	5 490,23	-4 387,51	-79,91
613535058 Location Alarme et Telesurveillance	428,40	408,00	20,40	5,00
615200058 Entret.et Rep. Biens Immobiliers 20	3 880,95	3 091,60	789,35	25,53
615310058 Entretien Rep mat. Roulant	22,50		22,50	
615510058 Entret. et Rep. Matériels 20%	19 522,32	19 681,35	-159,03	-0,81
615520058 Entret. et Rep. Vehicules 20%	11 253,20	22 462,81	-11 209,61	-49,90
615600058 Maintenance Photocopieur 20%	919,78	813,79	105,99	13,02
615640058 Maintenance Informatique 20%	8 920,89	14 045,53	-5 124,64	-36,49
616000000 Primes d'Assurances	18 390,95	15 815,21	2 575,74	16,29
621100058 Personnel Interimaire 20%	165 015,63	177 394,66	-12 379,03	-6,98
621201058 Remuneration Mandat Social	6 000,00	6 000,00		
621202058 Prestations Administratives CHARP S	20 154,35	14 276,52	5 877,83	41,17
621204058 Prestations Informatiques CHARP S	4 852,25	4 924,24	-71,99	-1,46
621300058 Prestations Atelier Groupe	4 006,50	9 106,91	-5 100,41	-56,01
621400058 Personnel detache/prete a l'entrepr	19 349,18	42 720,54	-23 371,36	-54,71
622600058 Honoraires divers 20%	8 364,00	5 940,00	2 424,00	40,81
622610058 Honoraires Comm. aux Comptes 20%		500,00	-500,00	-100,00
622615058 Honoraires Juridiques 20%	639,86	4 886,46	-4 246,60	-86,91
622650058 Analyses et Contrôles 20%	5 026,06	1 773,00	3 253,06	183,48
622700010 Frais d'actes et contentieux (exo)	38,00	11,70	26,30	224,79
622700058 Frais d'actes et contentieux 20%	2 061,86	470,90	1 590,96	337,86
622800058 Traitements des déchets 20%	2 550,15	1 979,80	570,35	28,81
623100010 Annonces et Insertions - Pub - Exo	1 069,99		1 069,99	
623100058 Annonces et Insertions - Publicite	2 846,96	2 443,82	403,14	16,50
623300058 Foires et Expositions 20%		2 195,00	-2 195,00	-100,00
623400013 Cadeaux clients 5.5%		37,51	-37,51	-100,00
623400058 Cadeaux clients 20%		161,90	-161,90	-100,00
623420000 Cadeaux au Personnel	1 755,00	2 950,50	-1 195,50	-40,52
625110010 Voyages et deplacts Tva non recup	72,00	40,00	32,00	80,00
625110013 Voyages et deplacts Tva 5.5%	663,37	828,88	-165,51	-19,97
625110058 Voyages et deplacts Tva 20%	207,18	479,50	-272,32	-56,79
625700058 Receptions Tva 20%	1 650,58	1 467,00	183,58	12,51
625701000 Receptions Tva 5.5%	115,57	367,92	-252,35	-68,59
625702069 Receptions Tva 10%	825,95	4 573,82	-3 747,87	-81,94
625703000 Receptions ttc	50,00	721,85	-671,85	-93,07
625708000 Reception Evenement groupe		2 813,88	-2 813,88	-100,00
626100000 Frais Postaux - Exo	30,80	191,74	-160,94	-83,94
626100058 Frais Postaux 20%	77,14	65,03	12,11	18,62
626200058 Frais de Telephone 20%	3 707,86	1 896,87	1 810,99	95,47
627000000 Services Bancaires	2 521,99	2 201,42	320,57	14,56
628500010 Frais de Formation du Personnel exo	231,00	600,00	-369,00	-61,50
628500058 Frais de Formation du Personnel 20%	741,00	6 751,70	-6 010,70	-89,02
Impôts, taxes et versements assimilés	16 677,56	19 959,54	-3 281,98	-16,44
631200000 Taxe d'Apprentissage	2 333,10	2 515,39	-182,29	-7,25
633300058 Formation Continue - 20%	3 833,37	4 046,81	-213,44	-5,27
635120000 Taxes Foncières	4 353,00	4 300,00	53,00	1,23
635130000 Autres Impôts Locaux	133,24		133,24	
635140000 Taxe sur Vehicules de Societe	833,00	759,00	74,00	9,75
635150000 C.F.E.	3 164,00	2 943,00	221,00	7,51
635160000 C.V.A.E.	705,00	1 479,00	-774,00	-52,33
635310000 Taxes a l'Essieu	1 008,00	1 008,00		
635800000 Autres impôts et taxes	314,85	124,79	190,06	152,30
635810000 Vignettes - Cartes Grises		2 364,07	-2 364,07	-100,00
637800000 Taxes Diverses		419,48	-419,48	-100,00
Salaires et traitements	373 586,01	368 402,45	5 183,56	1,41
641000000 Salaires	317 193,27	342 478,64	-25 285,37	-7,38
641120000 Heures supp a payer	-800,00	-600,00	-200,00	-33,33
641150000 Indemnités de Stage		255,00	-255,00	-100,00
641155000 Prime Pouvoir d'Achat	2 425,00		2 425,00	
641200000 Complement Securite Sociale	6 949,93	5 859,12	1 090,81	18,62
641210000 Complement PRO BTP	580,85	562,01	18,84	3,35
641400000 Indemnités Intemperies	1 070,46	1 705,38	-634,92	-37,23
641500000 Indemnité de Paniers	16 716,90	16 392,30	324,60	1,98
641700000 Indemnités de Licenciement	29 192,10		29 192,10	
641900000 Indemnités de Rupt. conventionnelle	2 000,00	1 750,00	250,00	14,29
641900001 Avantage en Nature	-1 742,50		-1 742,50	
Charges sociales	165 431,45	186 669,19	-21 237,74	-11,38
645100000 URSSAF	79 965,20	80 541,97	-576,77	-0,72
645300000 Retraite Prevoyance	29 170,98	31 643,46	-2 472,48	-7,81

Détail des Comptes

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
645350000 Charges sur congés Payés	67 831,25	73 531,88	-5 700,63	-7,75
645880000 Charges sociales s/Heures	-500,00	-300,00	-200,00	-66,67
647500010 Médecine Travail - Pharmacie ttc	40,00	36,00	4,00	11,11
647500021 Médecine Travail - Pharmacie 2.1%	3,82	7,64	-3,82	-50,00
647500058 Médecine Travail - Pharmacie 20.0%	874,24	1 200,08	-325,84	-27,15
647500069 Médecine Travail - Pharmacie 10%	10,73	5,36	5,37	100,19
647500070 Médecine Travail - Pharmacie 7%		2,80	-2,80	-100,00
649100000 Remboursement CPAM	-5 547,89		-5 547,89	
649100001 Remboursement IJ - Maint. Sal.	-1 586,54		-1 586,54	
649100011 Remboursement Charges de Personnel	-4 872,34		-4 872,34	
649100058 Remboursement Formation soumis	42,00		42,00	
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	96 257,52	146 513,94	-50 256,42	-34,30
681120000 Dot. Amort. Immos Corp.	96 257,52	146 513,94	-50 256,42	-34,30
Sur actif circulant : dot aux prov.	57 822,70		57 822,70	
681740000 Dot. Provisions Deprec. Clients	57 822,70		57 822,70	
Pour risques et charges : dot. aux prov	4 800,00	90 754,00	-85 954,00	-94,71
681500000 Dot. Provisions p/ Risques et Charg	4 800,00	90 754,00	-85 954,00	-94,71
Autres charges	270,83	44 279,57	-44 008,74	-99,39
654000000 Créances Irrécouvrables		44 190,00	-44 190,00	-100,00
658000000 Charges Diverses Gestion Courante	0,83	89,57	-88,74	-99,07
658200000 Penalités - Amendes Fiscales	270,00		270,00	
Total des charges d'exploitation (II)	1 961 854,48	2 051 971,47	-90 116,99	-4,39
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-14 351,71	-376 525,37	362 173,66	96,19
Opérations en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	10,16		10,16	
768000000 Autres Produits Financiers	10,16		10,16	
Total des produits financiers (V)	10,16		10,16	
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	14 897,11	24 271,60	-9 374,49	-38,62
661100000 Intérêts Emprunts et Dettes	6 669,46	8 139,60	-1 470,14	-18,06
661500000 Intérêts des Comptes Courants	8 139,00	16 132,00	-7 993,00	-49,55
661621000 Commission Cautionnement Bancaires	88,65		88,65	
Total des charges financières (VI)	14 897,11	24 271,60	-9 374,49	-38,62
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-14 886,95	-24 271,60	9 384,65	38,67
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)	-29 238,66	-400 796,97	371 558,31	92,70

Détail des Comptes

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2053)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations en capital		53 000,00	-53 000,00	-100,00
775200058 Produits de Cession Immo. 20%		30 500,00	-30 500,00	-100,00
775200090 Produits de Cession des Immos exo		22 500,00	-22 500,00	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)		53 000,00	-53 000,00	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion		556,80	-556,80	-100,00
671200000 Penalites - Amendes Fiscales		556,80	-556,80	-100,00
Charges except. sur opérations en capital		19 102,57	-19 102,57	-100,00
675200000 V.R.C. des Immos Cedees		19 102,57	-19 102,57	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)		19 659,37	-19 659,37	-100,00
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		33 340,63	-33 340,63	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 947 512,93	1 728 446,10	219 066,83	12,67
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 976 751,59	2 095 902,44	-119 150,85	-5,68
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	-29 238,66	-367 456,34	338 217,68	92,04

Détail des Comptes

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 02/02/26

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Fonds commercial	215 000,00	75 000,00	140 000,00	140 000,00	0,00	
207000000 Fonds Commercial	215 000,00		215 000,00	215 000,00		
290700000 Dépréciations fonds comme		75 000,00	-75 000,00	-75 000,00		
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et out. industriels	229 132,25	228 272,83	859,42	14 353,38	-13 493,96	-94,01
215000000 Inst Techn Mat Outil	229 132,25		229 132,25	229 932,25	-800,00	-0,35
281500000 Amort. Inst Techn Mat Out		228 272,83	-228 272,83	-215 578,87	-12 693,96	-5,89
Autres immobilisations corporelles	524 259,33	355 810,74	168 448,59	241 034,15	-72 585,56	-30,11
218100000 A.A.I. Non Propr.	62 859,69		62 859,69	62 859,69		
218200000 Materiel de Transport	447 757,64		447 757,64	441 257,64	6 500,00	1,47
218300000 Mat. Bureau et Info	7 532,39		7 532,39	8 332,39	-800,00	-9,60
218400000 Mobilier	6 109,61		6 109,61	5 304,61	805,00	15,18
281810000 Amort. A.A.I. Non Propr.		50 464,48	-50 464,48	-47 749,33	-2 715,15	-5,69
281820000 Amort. Materiel Transport		296 887,72	-296 887,72	-218 584,07	-78 303,65	-35,82
281830000 Amort. Mat. Bureau et Info		5 276,52	-5 276,52	-8 332,39	3 055,87	36,67
281840000 Amort. Mobilier		3 182,02	-3 182,02	-2 054,39	-1 127,63	-54,89
Immobilisations financières						
Autres immobilisations financières	7 500,00		7 500,00		7 500,00	
275000000 Depots et Cautionnements	7 500,00		7 500,00		7 500,00	
TOTAL (II)	975 891,58	659 083,57	316 808,01	395 387,53	-78 579,52	-19,87
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières, approvisionnements	38 269,00		38 269,00	51 765,00	-13 496,00	-26,07
310000000 Matieres Premieres et Fourn	38 269,00		38 269,00	51 765,00	-13 496,00	-26,07
Créances						
Clients et comptes rattachés	368 352,47	108 520,70	259 831,77	305 998,36	-46 166,59	-15,09
411000000 Clients	204 147,32		204 147,32	300 148,86	-96 001,54	-31,98
416000000 Clients douteux	111 786,15		111 786,15	50 787,50	60 998,65	120,11
418100000 Clients - Factures a etabli	52 419,00		52 419,00	5 760,00	46 659,00	810,05
491000000 Prov. Deprec. Comptes Cli		108 520,70	-108 520,70	-50 698,00	-57 822,70	-114,05
Autres créances	36 060,49		36 060,49	29 346,71	6 713,78	22,88
425000000 PERSONNEL AVANCE ET				500,00	-500,00	-100,00
438700000 Org. Sociaux Produits a Re				3 600,00	-3 600,00	-100,00
445665000 TVA s/Decaissements - 5.				3,42	-3,42	-100,00
445668200 TVA s/Debits - 20%	2 798,88		2 798,88	3,37	2 795,51	82952,82
445668990 TVA ded. / ss trt autoliquid	16 831,09		16 831,09	5 178,83	11 652,26	225,00
445669200 TVA s/Decaissements - 20%	5 557,42		5 557,42	19 071,09	-13 513,67	-70,86
445670000 Credit de TVA a reporter	9 660,00		9 660,00		9 660,00	
445715110 TVA collectee 10%	1 213,10		1 213,10		1 213,10	
445860000 TVA s/Facture Non Parven				351,00	-351,00	-100,00
448700000 Etat - Produits a recevoir				639,00	-639,00	-100,00
Divers						
Disponibilités	26 263,93		26 263,93	91 887,76	-65 623,83	-71,42
512200000 C.I.C. Ouest	14 068,12		14 068,12	75 483,00	-61 414,88	-81,36
512300000 SOCIETE GENERALE	11 362,24		11 362,24	14 936,34	-3 574,10	-23,93
512600000 BTP Banque	833,57		833,57	1 468,42	-634,85	-43,23
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	4 191,00		4 191,00	3 322,00	869,00	26,16
486000000 Charges Constatees d'Ava	4 191,00		4 191,00	3 322,00	869,00	26,16

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation En valeur	Variation En %
TOTAL (III)	473 136,89	108 520,70	364 616,19	482 319,83	-117 703,64	-24,40
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	1 449 028,47	767 604,27	681 424,20	877 707,36	-196 283,16	-22,36

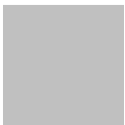
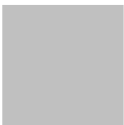
Détail des Comptes

AREV

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00	0,00	
101300000 Capital souscrit appele verse	10 000,00	10 000,00		
Report à nouveau	-367 456,34		-367 456,34	
119000000 Report a Nouveau (debiteur)	-367 456,34		-367 456,34	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-29 238,66	-367 456,34	338 217,68	92,04
TOTAL (I)	-386 695,00	-357 456,34	-29 238,66	-8,18
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	4 800,00	90 754,00	-85 954,00	-94,71
151100000 Provisions pour litiges	4 800,00	90 754,00	-85 954,00	-94,71
TOTAL (III)	4 800,00	90 754,00	-85 954,00	-94,71
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établ. de crédits	388 317,05	628 356,05	-240 039,00	-38,20
164900001 Pret SRTMT - FDC CIC	115 227,72	158 137,88	-42 910,16	-27,13
164900002 Pret SRTMT - FDC CIC	19 805,62	26 955,07	-7 149,45	-26,52
164900003 Pret SRTMT - Mat div CIC		64 798,28	-64 798,28	-100,00
164900004 PRET CIC RACHAT CB VW		34 486,25	-34 486,25	-100,00
164900005 PRET CIC 300471420200020330109	19 776,83	32 428,71	-12 651,88	-39,01
164900100 Pret SRTMT - FDC SOCG	115 152,99	158 059,12	-42 906,13	-27,15
164900103 Pret SRTMT 8x4 SOCG	90 791,75	116 860,66	-26 068,91	-22,31
164900104 EMPRUNT SG 46800	27 562,14	36 630,08	-9 067,94	-24,76
Emprunts et dettes financières divers	384 129,00	250 990,00	133 139,00	53,05
455100000 C/C - CHARPENTIER Services	384 129,00	250 990,00	133 139,00	53,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 706,78	201 152,54	12 554,24	6,24
401000000 Fournisseurs	211 706,78	195 048,54	16 658,24	8,54
408000000 Fournisseurs - Fact. non parvenues	2 000,00	6 104,00	-4 104,00	-67,23
Dettes fiscales et sociales	77 166,37	61 911,11	15 255,26	24,64
428600000 Autres Charges de Personnel a Payer		800,00	-800,00	-100,00
431000000 URSSAF	10 013,41	9 116,65	896,76	9,84
437300000 PRO-BTP	5 055,15	5 131,53	-76,38	-1,49
437500000 Caisse Conges Payes	3 396,20	4 700,99	-1 304,79	-27,76
438600000 Organismes Sociaux- Charges a Payer		500,00	-500,00	-100,00
442100000 Etat - Prelevement a la source	128,87	525,59	-396,72	-75,48
445318990 TVA due ss trt autoliquid 20%	16 831,09	5 178,83	11 652,26	225,00
445510000 T.V.A. a Decaisser	1 841,00	7 000,00	-5 159,00	-73,70
445713200 TVA collectee 20% encaissement	32 184,65	21 000,22	11 184,43	53,26
445715110 TVA collectee 10%		6 997,30	-6 997,30	-100,00
445870000 TVA s/Factures a Etablir	7 716,00	960,00	6 756,00	703,75
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Produits constatés d'avance		2 000,00	-2 000,00	-100,00
487000000 Produits Constates d'Avance		2 000,00	-2 000,00	-100,00
TOTAL (IV)	1 063 319,20	1 144 409,70	-81 090,50	-7,09
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	681 424,20	877 707,36	-196 283,16	-22,36

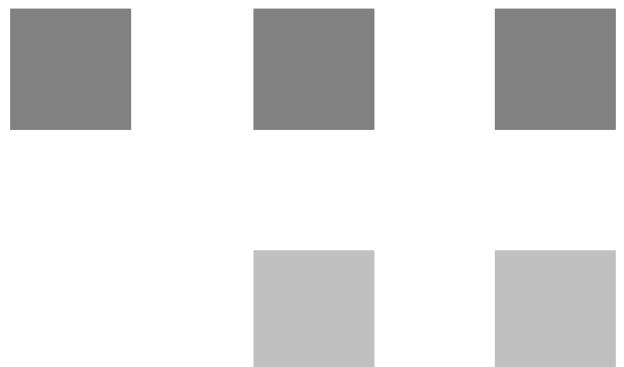


Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2025



Bilan et Compte de résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises	111 309		111 309	114 795
Production vendue de biens	1 630		1 630	2 942
Production vendue de services	7 681 201		7 681 201	6 125 928
Chiffres d'affaires nets	7 794 140		7 794 140	6 243 665
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				71 005
Autres produits			139 061	1 779
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 933 201	6 316 449
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 829 294	2 371 563
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(1 989)	1 259
Autres achats et charges externes			2 316 771	1 406 601
TOTAL charges externes :			5 144 076	3 779 423
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			45 172	45 048
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 219 496	1 125 174
Charges sociales			674 442	631 828
TOTAL charges de personnel :			1 893 939	1 757 002
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			274 075	271 181
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			13 521	
Dotations aux provisions pour risques et charges			19 200	6 930
TOTAL dotations d'exploitation :			306 796	278 111
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			7 104	7
CHARGES D'EXPLOITATION			7 397 087	5 859 591
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			536 114	456 858

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	536 114	456 858
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 534	1 119
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 534	1 119
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	20 352	12 130
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	20 352	12 130
RÉSULTAT FINANCIER	(18 818)	(11 012)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	517 296	445 846
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		55 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 361
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 332	
	7 332	59 361
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		360
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 082
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	42 916	1 504
	42 916	7 945
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(35 584)	51 416
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	89 152	74 950
Impôts sur les bénéfices	98 395	105 753
TOTAL DES PRODUITS	7 942 067	6 376 929
TOTAL DES CHARGES	7 647 902	6 060 370
BÉNÉFICE OU PERTE	294 165	316 559

Soldes Intermédiaires de Gestion Production

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	% / CA	Net (N-1) 31/12/2024	% / CA	Ecart %
Ventes de marchandises - Achats consommés	111 309	1,43	114 795	1,84	-3,13
MARGE COMMERCIALE	111 309	1,43	114 795	1,84	-3,13
Production vendue + Production stockée + Production immobilisée	7 682 831	98,57	6 128 870	98,16	20,23
PRODUCTION GLOBALE	7 682 831	98,57	6 128 870	98,16	20,23
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 794 140	100	6 243 665	100	19,89
- Achats de matières consommées - Sous-traitance incorporée	2 827 305 953 247	36,27 12,23	2 372 822 350 887	38 5,62	16,07 63,19
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 902 278	50,07	3 405 161	54,54	12,74
MARGE BRUTE GLOBALE	4 013 588	51,49	3 519 956	56,38	12,3
- Autres achats et charges externes	1 363 524	17,49	1 055 714	16,91	22,57
VALEUR AJOUTÉE	2 650 064	34	2 464 242	39,47	7,01
+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel	45 172 1 893 939	0,58 24,3	45 048 1 757 002	0,72 28,14	0,27 7,23
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	710 953	9,12	662 192	10,61	6,86
+ Reprises et transferts de charges + Autres produits - Dotations aux amortissements et provisions - Autres charges	139 061 306 796 7 104	1,78 3,94 0,09	71 005 1 779 278 111 7	1,14 0,03 4,45 0	98,72 9,35 99,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	536 114	6,88	456 857	7,32	14,78
+ Quote part opérations en commun + Produits financiers - Quote part opérations en commun - Charges financières	1 534 20 352	0,02 0,26	1 119 12 130	0,02 0,19	27,05 40,4
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	517 296	6,64	445 846	7,14	13,81
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices	7 332 42 916 89 152 98 395	0,09 0,55 1,14 1,26	59 361 7 945 74 950 105 753	0,95 0,13 1,2 1,69	-709,59 81,49 15,93 -7,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	294 165	3,77	316 559	5,07	-7,61
Produits de cession d'éléments d'actif - Valeur comptable éléments cédés			55 000 6 082	0,88 0,1	
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS			48 918	0,78	

Bilan Actif

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	7 610	7 610		77
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	7 610	7 610		77
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 372 303	955 990	416 313	176 732
Autres immobilisations corporelles	1 771 322	1 507 915	263 407	344 796
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				9 750
TOTAL immobilisations corporelles :	3 143 625	2 463 905	679 720	531 278
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	85		85	85
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	85		85	85
ACTIF IMMOBILISÉ	3 151 320	2 471 515	679 805	531 441
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	20 450		20 450	18 461
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	20 450		20 450	18 461
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 710 514	20 465	1 690 049	1 073 427
Autres créances	40 071		40 071	21 597
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 750 585	20 465	1 730 120	1 095 025
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 587		2 587	71 093
Disponibilités	509 928		509 928	519 469
Charges constatées d'avance	5 243		5 243	8 873
TOTAL disponibilités et divers :	517 759		517 759	599 435
ACTIF CIRCULANT	2 288 793	20 465	2 268 328	1 712 920
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	5 440 113	2 491 980	2 948 133	2 244 361

Bilan Passif

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	548 989	582 430
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	294 165	316 559
TOTAL situation nette :	851 404	907 239
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	88 581	52 997
CAPITAUX PROPRES	939 985	960 236
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	33 060	13 860
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	33 060	13 860
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	560 032	381 970
Emprunts et dettes financières divers		61 871
TOTAL dettes financières :	560 032	443 841
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	886 597	451 690
Dettes fiscales et sociales	524 175	359 598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 285	
TOTAL dettes diverses :	1 415 056	811 288
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		15 136
DETTES	1 975 088	1 270 265
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 948 133	2 244 361

Détail des comptes



Détail des Comptes

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	111 309,40	114 794,96	-3 485,56	-3,04
707300058 Fourniture Matériaux de Carriere 20	56 710,56	52 502,54	4 208,02	8,01
707400058 FOURNITURES DIVERSES 20%	2 323,04	1 955,63	367,41	18,79
707500058 FOURNITURE BITUME 20%	52 275,80	60 336,79	-8 060,99	-13,36
Production vendue de biens	1 629,80	2 941,54	-1 311,74	-44,59
701910058 Taxe Ecocontribution Hors Groupe	559,97	498,89	61,08	12,24
701915058 Taxe Ecocontribution Groupe		2,45	-2,45	-100,00
703000080 Produits Residuels	1 089,00		1 089,00	
703000090 Produits Residuels		2 440,20	-2 440,20	-100,00
709100058 R.R.R. accordes	-19,17		-19,17	
Production vendue de services	7 681 200,70	6 125 928,39	1 555 272,31	25,39
704100058 TRAVAUX 20%	4 794 010,60	3 581 329,19	1 212 681,41	33,86
704100069 TRAVAUX 10%	386 634,51	397 463,83	-10 829,32	-2,72
704100080 TRAVAUX A-L	2 414 020,86	2 037 090,96	376 929,90	18,50
704100090 TRAVAUX EXO		23 479,00	-23 479,00	-100,00
706100058 PRESTATIONS DIRECTION GTP	11 300,00	9 500,00	1 800,00	18,95
706130058 PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	219,63		219,63	
706160090 Prestations mŰcanique	8 250,00		8 250,00	
706300058 TRANSPORT	2 274,23	1 617,15	657,08	40,63
708800058 Produits d'activite annexe 20%	64 490,87	75 448,26	-10 957,39	-14,52
Chiffres d'affaires nets	7 794 139,90	6 243 664,89	1 550 475,01	24,83
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch		71 005,42	-71 005,42	-100,00
791000000 TRANSFERT DE CHARGES NON SOUMIS		33 424,11	-33 424,11	-100,00
791100000 TSF RBT ASSURANCE		7 576,05	-7 576,05	-100,00
791200058 TSF CHARGES EXTERNES 20%		1 120,00	-1 120,00	-100,00
791400001 Transf. Ch/Personnel - Maint. Sal.		11 923,72	-11 923,72	-100,00
791400003 TRANSF. CH/PERSONNEL - AV NATURE		7 944,00	-7 944,00	-100,00
791400011 TRANSFERT DE CHARGES DE PERSONNEL		9 017,54	-9 017,54	-100,00
Autres produits	139 061,21	1 778,53	137 282,68	7718,88
757000058 Produits de Cession Immo. 20%	57 200,00		57 200,00	
757000090 Produits de Cession Immo Exo	16 100,00		16 100,00	
758000000 Produits Divers de Gestion Courante	1 415,90	1 778,53	-362,63	-20,39
758700000 Remboursement d'Assurance	64 345,31		64 345,31	
Total des produits d'exploitation (I)	7 933 201,11	6 316 448,84	1 616 752,27	25,60
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achat mat. 1ère et autres appro.	2 829 294,24	2 371 563,07	457 731,17	19,30
601000058 Achats de matériaux	37 005,62	85 925,08	-48 919,46	-56,93
601200058 Matériaux mis en decharge 20%	131 391,39	105 131,82	26 259,57	24,98
601700058 Achat Fournitures Chantiers 20%	794 299,30	496 754,24	297 545,06	59,90
601700059 Achat Fournitures Chantiers 10%	646,98		646,98	
601700069 Achat Fournitures Chantiers 10%		187,02	-187,02	-100,00
601710058 Achat d'Enrobes 20%	942 728,82	946 510,67	-3 781,85	-0,40
601720058 ACHAT BITUME 20%	114 591,18	51 294,81	63 296,37	123,40
601730058 Achat Granulats carrieres 20%	55 259,95	116 255,01	-60 995,06	-52,47
601760058 ACHAT D'EMULSION 20%	31 438,48	68 842,73	-37 404,25	-54,33
601770058 ACHAT GNT (CAILLOUX) 20%	394 793,64	175 381,44	219 412,20	125,11
602211058 ACHAT GAZOLE 20%	232 147,31	217 265,02	14 882,29	6,85
602211558 ACHAT AD BLUE C	3 697,24	2 923,72	773,52	26,46
602212058 ACHAT FUEL 20%	101 661,49	99 533,22	2 128,27	2,14
602213058 ACHAT HUILES 20%	6 616,49	5 558,29	1 058,20	19,04
602900000 Remboursement TICPE	-16 983,65		-16 983,65	
Variation de stock (mat. 1ère et autre appro.)	-1 989,00	1 259,00	-3 248,00	-257,98
603100000 VARIATION STOCKS M.P., FOURNITURES	-1 989,00	1 259,00	-3 248,00	-257,98
Autres achats et charges externes	2 316 770,77	1 406 600,71	910 170,06	64,71
604100058 Location materiel avec chauffeur	120 732,35	104 895,00	15 837,35	15,10
604300058 LOC CAMION AV CHAUFFEUR		325,00	-325,00	-100,00
605000010 SOUS TRAITANCE EXO	1 000,00		1 000,00	
605000058 Sous traitance 20%	75 997,70	39 230,07	36 767,63	93,72
605000059 SOUS TRAITANCE 10%	102,00		102,00	
605000078 SOUS-TRAITANCE A-L	651 423,13	103 289,70	548 133,43	530,68

Détail des Comptes

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
605100058 SOUS-TRAITANCE TRANSPORT 20%	79 328,94	78 279,47	1 049,47	1,34
605200058 SOUS-TRAITANCE TRANSFERT 20%	4 592,00		4 592,00	
605300078 SOUS-TRAITANCE AMIANTE A/L	8 893,67		8 893,67	
605400058 Sous-Traitance Travaux 20%	9 622,00	5 150,00	4 472,00	86,83
605400078 SOUS-TRAITANCE TRAVAUX A/L	1 555,00	19 717,79	-18 162,79	-92,11
606110011 Electricite 5.5%	246,19	524,03	-277,84	-53,02
606110058 Electricite 20%	11 213,58	19 570,51	-8 356,93	-42,70
606111000 Eau	309,30	346,73	-37,43	-10,80
606111011 EAU 5.5%	404,86	364,99	39,87	10,92
606300058 PETITS OUTILLAGES 20%	21 575,02	24 685,35	-3 110,33	-12,60
606305058 FOURNITURES ATELIER	553,63		553,63	
606307058 PRODUITS ENTRETIEN	912,69	160,13	752,56	469,97
606400058 FOURNITURES ADMINISTRATIVES 20%	3 844,98	4 023,94	-178,96	-4,45
606420058 FOURNITURES INFORMATIQUES 20%		470,00	-470,00	-100,00
606700058 Vetements Travail 20%	5 307,24	10 697,90	-5 390,66	-50,39
606800058 COMPTE PRORATA		2 164,48	-2 164,48	-100,00
612216058 CB PELLE PNEUS MECALAC 15M		36 245,60	-36 245,60	-100,00
612217058 CB PELLE PNEUS MECALAC 7M		20 010,40	-20 010,40	-100,00
613200058 Locations Immobilières 20%	87 968,00	86 400,00	1 568,00	1,81
613510058 Locat. Matériels sans Assurance 20%	140 350,82	115 382,28	24 968,54	21,64
615200058 Entret.et Rep. Biens Immobiliers 20	4 094,52	4 458,84	-364,32	-8,17
615510058 Entret. et Rep. Matériels 20%	102 107,52	62 260,94	39 846,58	64,00
615520010 Entret. et Rep. Vehicules Exo	538,46	3 046,07	-2 507,61	-82,32
615520058 Entret. et Rep. Vehicules 20%	41 295,80	27 586,10	13 709,70	49,70
615531058 Entret. Rep. camions	113 879,08	75 662,90	38 216,18	50,51
615600058 MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR 20%	33,25		33,25	
615640058 MAINTENANCE INFORMATIQUE 20%	30 423,62	21 179,77	9 243,85	43,64
616000000 PRIMES D'ASSURANCES	202 938,86	99 753,40	103 185,46	103,44
618000000 COMPTE PRORATA EXO	1 591,82		1 591,82	
618100000 Documentation Generale 2.10%	404,51	380,02	24,49	6,44
618500000 Frais et Franchise s/reprise Chant	7 525,23	203,23	7 322,00	3602,81
618500058 Frais et Franchise s/reprise Chant	796,81		796,81	
621100058 Personnel Interimaire 20%	289 791,25	244 500,21	45 291,04	18,52
621201058 Remuneration Mandat Social	38 080,00	18 720,00	19 360,00	103,42
621202058 PRESTATIONS ADMINISTRATIVES CHARP S	25 868,85	15 681,39	10 187,46	64,97
621204058 PRESTATIONS INFORMATIQUES CHARP S	12 709,78	12 118,79	590,99	4,88
621204158 PRESTATIONS COMMUNICATION CHARP S	4 821,62	3 888,78	932,84	23,99
621400058 Personnel detache/prete a l'entrepr		1 775,50	-1 775,50	-100,00
621521058 PRESTATIONS CONSEIL CHARP SERVICES	1 686,97	2 539,04	-852,07	-33,56
622600058 HONORAIRES DIVERS 20%	61 397,67	7 747,67	53 650,00	692,47
622610058 HONORAIRES COMM. AUX COMPTES 20%	8 001,24	10 193,00	-2 191,76	-21,50
622615058 HONORAIRES JURIDIQUES 20%	6 115,16	1 815,60	4 299,56	236,81
622700058 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX 20%	2 028,23	492,84	1 535,39	311,54
623100058 Annonces et Insertions - Publicite	10 132,50	7 166,11	2 966,39	41,39
623420000 CADEAUX AU PERSONNEL	6 825,00	10 330,40	-3 505,40	-33,93
623800000 DONS	4 870,00	5 300,00	-430,00	-8,11
624100058 TRANSPORTS SUR ACHATS	264,83		264,83	
625110013 Voyages et deplacts Tva 5.5%	1 980,43	1 897,65	82,78	4,36
625110058 Voyages et deplacts Tva 20%	2 831,09	2 970,07	-138,98	-4,68
625110069 Voyages et deplacts Tva 10%	67 884,42	57 657,04	10 227,38	17,74
625130000 Indemnités kilométriques	5 705,42	7 454,44	-1 749,02	-23,46
625700058 Receptions Tva 20%	2 325,44	1 721,79	603,65	35,06
625701000 Receptions Tva 5.5%	293,23	230,28	62,95	27,34
625702069 Receptions Tva 10%	13 082,11	4 425,20	8 656,91	195,63
625703000 Receptions ttc	8 833,00		8 833,00	
625708000 Reception Evenement groupe		11 442,21	-11 442,21	-100,00
625800058 BOISSONS		122,62	-122,62	-100,00
626100000 FRAIS POSTAUX - EXO	183,19	642,85	-459,66	-71,50
626100058 FRAIS POSTAUX 20%	178,55	32,85	145,70	443,53
626200058 Frais de Telephone 20%	2 624,97	3 028,99	-404,02	-13,34
627000000 SERVICES BANCAIRES	4 165,24	3 580,75	584,49	16,32
628500058 FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL 20%	2 528,00	2 660,00	-132,00	-4,96
Impôts, taxes et versements assimilés	45 172,12	45 048,23	123,89	0,28
631200000 TAXE D'APPRENTISSAGE	8 704,59	7 983,50	721,09	9,03
633300000 FORMATION CONTINUE	76,74		76,74	
633300058 Formation Continue - 20%	12 691,60	11 687,59	1 004,01	8,59
635120000 Taxes Foncières	5 483,00	5 455,00	28,00	0,51
635140000 Taxe sur Vehicules de Societe	4 066,00	5 105,00	-1 039,00	-20,35
635150000 C.F.E.	736,00	733,00	3,00	0,41
635160000 C.V.A.E.	9 003,00	7 483,00	1 520,00	20,31
635310000 Taxes a l'Essieu	3 636,00	3 436,00	200,00	5,82
635600000 Taxe Ecocontribution	424,44	373,86	50,58	13,53

Détail des Comptes

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
635810000 VIGNETTES - CARTES GRISES		2 791,28	-2 791,28	-100,00
637800000 TAXES DIVERSES	350,75		350,75	
Salaires et traitements	1 219 496,43	1 125 174,42	94 322,01	8,38
641000000 SALAIRES	1 148 057,51	1 052 947,99	95 109,52	9,03
641155000 Prime Pouvoir d'Achat	46 803,00	43 884,00	2 919,00	6,65
641210000 Complement PRO BTP	3 354,45	2 508,34	846,11	33,73
641300000 PRIME DE BILAN	6 200,00	5 600,00	600,00	10,71
641400000 Indemnités Intemperies	213,77	3 713,59	-3 499,82	-94,24
641500000 Indemnité de Paniers	22 237,70	16 230,70	6 007,00	37,01
641560000 Indemnités de Grands Déplacements		289,80	-289,80	-100,00
641900001 Avantage en Nature	-7 370,00		-7 370,00	
Charges sociales	674 442,41	631 828,01	42 614,40	6,74
645100000 URSSAF	302 075,13	271 083,19	30 991,94	11,43
645300000 Retraite Prevoyance	146 270,80	134 803,17	11 467,63	8,51
645350000 Charges sur congés Payés	239 217,51	220 106,99	19 110,52	8,68
645860000 CHARGES SOCIALES S/PRIMES	3 100,00	2 800,00	300,00	10,71
647500058 Médecine Travail - Pharmacie 20.0%	3 018,00	3 034,66	-16,66	-0,55
649100001 Remboursement IJ - Maint. Sal.	-15 500,10		-15 500,10	
649100011 Remboursement Charges de Personnel	-3 066,93		-3 066,93	
649100058 Remboursement Formation soumis	-672,00		-672,00	
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	274 074,88	271 180,79	2 894,09	1,07
681110000 DOT. AMORT. IMMOB. INCORP.		614,00	-614,00	-100,00
681120000 DOT. AMORT. IMMOB. CORP.	274 074,88	270 566,79	3 508,09	1,30
Sur actif circulant : dot aux prov.	13 521,00		13 521,00	
681740000 Dot. Provisions Déprec. Clients	13 521,00		13 521,00	
Pour risques et charges : dot. aux prov	19 200,00	6 930,00	12 270,00	177,06
681500000 Dot. Provisions p/ Risques et Charg	19 200,00	6 930,00	12 270,00	177,06
Autres charges	7 104,12	6,92	7 097,20	102560,69
657000000 VRC des immos Cedeas	5 985,81		5 985,81	
658000000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	3,31	6,92	-3,61	-52,17
658200000 Penalités - Amendes Fiscales	1 115,00		1 115,00	
Total des charges d'exploitation (II)	7 397 086,97	5 859 591,15	1 537 495,82	26,24
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	536 114,14	456 857,69	79 256,45	17,35
Opérations en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	1 533,54	1 118,65	414,89	37,09
765000000 ESCOMPTES OBTENUS		24,28	-24,28	-100,00
768000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 533,54	1 094,37	439,17	40,13
Total des produits financiers (V)	1 533,54	1 118,65	414,89	37,09
Charges financières				
Intérêts et charges assimilés	20 351,76	12 130,38	8 221,38	67,78
661100000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	14 341,57	8 658,41	5 683,16	65,64
661600000 Int. Bancaires et Op. Financ. - CMO	97,96		97,96	
661620000 Int. Bancaires et Op. Financ. - CIO	1 778,26	1 596,96	181,30	11,35
661621000 COMMISSION CAUTIONNEMENT BANCAIRES	2 509,91	1 868,22	641,69	34,35
661630000 Int. Bancaires et Op. Financ. - BTP		0,19	-0,19	-100,00
661640000 Int. Bancaires et Op. Financ. - CRC	73,01	6,60	66,41	1006,21
665000000 Escomptes Accordées	1 551,05		1 551,05	
Total des charges financières (VI)	20 351,76	12 130,38	8 221,38	67,78
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-18 818,22	-11 011,73	-7 806,49	-70,89
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	517 295,92	445 845,96	71 449,96	16,03

Détail des Comptes

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Compte de Résultat (2053)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations en capital		55 000,00	-55 000,00	-100,00
775200058 Produits de Cession Immo. 20%		55 000,00	-55 000,00	-100,00
Reprises sur provisions et transfert de charges	7 332,32	4 361,44	2 970,88	68,12
787225000 Reprise Amort. derogatoire	7 332,32	4 361,44	2 970,88	68,12
Total des produits exceptionnels (VII)	7 332,32	59 361,44	-52 029,12	-87,65
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion		360,00	-360,00	-100,00
671200000 Penalites - Amendes Fiscales		360,00	-360,00	-100,00
Charges except. sur opérations en capital		6 081,89	-6 081,89	-100,00
675200000 V.R.C. des Immos Cedees		6 081,89	-6 081,89	-100,00
Dotations except. aux amort. et prov.	42 916,03	1 503,56	41 412,47	2754,29
687250000 Dot. Amort. derogatoire	42 916,03	1 503,56	41 412,47	2754,29
Total des charges exceptionnelles (VIII)	42 916,03	7 945,45	34 970,58	440,13
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
	-35 583,71	51 415,99	-86 999,70	-169,21
Participation des salariés aux Rt de l'ent (IX)	89 152,00	74 950,00	14 202,00	18,95
691500000 Interressements des salaries	89 152,00	74 950,00	14 202,00	18,95
Impôts sur les bénéfices * (X)	98 395,00	105 753,00	-7 358,00	-6,96
698100000 Integration fiscale charge IS	98 395,00	105 753,00	-7 358,00	-6,96
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 942 066,97	6 376 928,93	1 565 138,04	24,54
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				
	7 647 901,76	6 060 369,98	1 587 531,78	26,20
5 - BÉNÉFICE OU PERTE				
	294 165,21	316 558,95	-22 393,74	-7,07

Détail des Comptes

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets et droits similaires	7 609,50	7 609,50	0,00	77,39	-77,39	-100,00
205100000 Logiciels	7 609,50		7 609,50	7 609,50		
280500000 Amort. Concessions, Brevets		77,39	-77,39		-77,39	
280510000 Amort. des Logiciels		7 532,11	-7 532,11	-7 532,11		
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et out. industriels	1 372 303,21	955 990,20	416 313,01	176 732,09	239 580,92	135,56
215000000 Inst Techn Mat Outil	1 372 303,21		1 372 303,21	1 130 303,21	242 000,00	21,41
281500000 Amort. Inst Techn Mat Out		955 990,20	-955 990,20	-953 571,12	-2 419,08	-0,25
Autres immobilisations corporelles	1 771 322,00	1 507 915,12	263 406,88	344 796,10	-81 389,22	-23,61
218100000 A.A.I. Non Propr.	79 201,16		79 201,16	79 201,16		
218200000 Materiel de Transport	1 617 190,24		1 617 190,24	1 674 482,95	-57 292,71	-3,42
218300000 Mat. Bureau et Info	63 475,77		63 475,77	61 636,77	1 839,00	2,98
218400000 Mobilier	11 454,83		11 454,83	11 454,83		
281810000 Amort. A.A.I. Non Propr.		29 739,34	-29 739,34	-21 863,30	-7 876,04	-36,02
281820000 Amort. Materiel Transport		1 412 495,98	-1 412 495,98	-1 401 472,02	-11 023,96	-0,79
281830000 Amort. Mat. Bureau et Info		58 916,82	-58 916,82	-53 992,92	-4 923,90	-9,12
281840000 Amort. Mobilier		6 762,98	-6 762,98	-4 651,37	-2 111,61	-45,40
Avances et acomptes				9 750,00	-9 750,00	-100,00
238500000 avances et acomptes sur m				9 750,00	-9 750,00	-100,00
Immobilisations financières						
Autres titres immobilisés	85,00		85,00	85,00	0,00	
271000000 Titres immobilises	85,00		85,00	85,00		
TOTAL (II)	3 151 319,71	2 471 514,82	679 804,89	531 440,58	148 364,31	27,92
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières, approvisionnements	20 450,00		20 450,00	18 461,00	1 989,00	10,77
310000000 Matieres Premieres et Fourn	20 450,00		20 450,00	18 461,00	1 989,00	10,77
Créances						
Clients et comptes rattachés	1 710 513,54	20 465,00	1 690 048,54	1 073 427,33	616 621,21	57,44
411000000 Clients	1 548 791,59		1 548 791,59	916 038,53	632 753,06	69,07
416000000 Clients douteux	23 205,95		23 205,95	8 332,80	14 873,15	178,49
418100000 Clients - Factures a etablr	138 516,00		138 516,00	156 000,00	-17 484,00	-11,21
491000000 Prov. Deprec. Comptes Cli		20 465,00	-20 465,00	-6 944,00	-13 521,00	-194,71
Autres créances	40 071,31		40 071,31	21 597,22	18 474,09	85,54
445621200 TVA s/Immos - Decaisseme				1 950,00	-1 950,00	-100,00
445668200 TVA s/Debits - 20%	1 433,06		1 433,06	4 009,45	-2 576,39	-64,26
445668990 TVA ded. / ss trt autoliquid	3 135,86		3 135,86		3 135,86	
445669200 TVA s/Decaissements - 20%	19 490,39		19 490,39	9 399,77	10 090,62	107,35
445670000 Credit de TVA a Reporter	3 926,00		3 926,00		3 926,00	
445860000 TVA s/Facture Non Parven	1 560,00		1 560,00	2 188,00	-628,00	-28,70
448700000 Etat - Produits a recevoir				4 050,00	-4 050,00	-100,00
451900000 CC IS Charpentier Services	10 526,00		10 526,00		10 526,00	
Divers						
Valeurs mobilières de placement	2 587,21		2 587,21	71 092,62	-68 505,41	-96,36
508100000 Placement CA - CET				71 092,62	-71 092,62	-100,00
508100000 Placement CA - CET	2 587,21		2 587,21		2 587,21	
Disponibilités	509 928,34		509 928,34	519 469,11	-9 540,77	-1,84
512200000 C.I.C. Ouest	462 446,70		462 446,70	502 555,43	-40 108,73	-7,98
512400000 CREDIT MUTUEL	5 502,14		5 502,14	2 045,67	3 456,47	168,97

Détail des Comptes
AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation En valeur En %	
512500000 CREDIT AGRICOLE	36 153,44		36 153,44	1 267,01	34 886,43	2753,45
512600000 BTP Banque	662,59		662,59	3 622,80	-2 960,21	-81,71
512700000 CREDIT MARITIME	3 879,97		3 879,97	9 801,56	-5 921,59	-60,41
531000000 Caisse	1 283,50		1 283,50	176,64	1 106,86	626,62
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	5 243,00		5 243,00	8 873,00	-3 630,00	-40,91
486000000 Charges Constatees d'Ava	5 243,00		5 243,00	8 873,00	-3 630,00	-40,91
TOTAL (III)	2 288 793,40	20 465,00	2 268 328,40	1 712 920,28	555 408,12	32,42
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	5 440 113,11	2 491 979,82	2 948 133,29	2 244 360,86	703 772,43	31,36

Détail des Comptes

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	7 500,00	7 500,00	0,00	
101000000 Capital	7 500,00	7 500,00		
Réserve légale	750,00	750,00	0,00	
106100000 Reserve Legale	750,00	750,00		
Autres réserves	548 989,05	582 430,10	-33 441,05	-5,74
106800000 Autres reserves	548 989,05	582 430,10	-33 441,05	-5,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	294 165,21	316 558,95	-22 393,74	-7,07
Provisions réglementées	88 580,67	52 996,96	35 583,71	67,14
145000000 Amortissement derogatoire	88 580,67	52 996,96	35 583,71	67,14
TOTAL (I)	939 984,93	960 236,01	-20 251,08	-2,11
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	33 060,00	13 860,00	19 200,00	138,53
151100000 Provisions pour litiges	33 060,00	13 860,00	19 200,00	138,53
TOTAL (III)	33 060,00	13 860,00	19 200,00	138,53
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établ. de crédits	560 031,89	381 969,82	178 062,07	46,62
164910014 EMPRUNT AREV CA 363103	5 578,67	39 012,69	-33 434,02	-85,70
164910015 Emprunt AREV CA 2593854	14 928,96	34 642,17	-19 713,21	-56,91
164910016 Emprunt AREV CA 1827	78 564,85	118 219,31	-39 654,46	-33,54
164910017 Emprunt AREV 20344905	25 954,15	59 556,48	-33 602,33	-56,42
164910018 Emprunt AREV CA 3152859	44 651,48	63 381,68	-18 730,20	-29,55
164910019 Emprunt CIC 20344906	44 722,49	67 157,49	-22 435,00	-33,41
164910020 Emprunt cic 20344907	235 068,93		235 068,93	
164910021 Emprunt cic 44908	110 562,36		110 562,36	
Emprunts et dettes financières divers		61 871,00	-61 871,00	-100,00
451900000 CC IS Charpentier Services		61 871,00	-61 871,00	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	886 597,22	451 690,42	434 906,80	96,28
401000000 Fournisseurs	772 135,22	438 563,42	333 571,80	76,06
408000000 Fournisseurs - Fact. non parvenues	114 462,00	13 127,00	101 335,00	771,96
Dettes fiscales et sociales	524 174,74	359 597,61	164 577,13	45,77
427000000 Oppositions sur Salaires	1 966,40		1 966,40	
428250000 Primes a payer	45 800,00	39 600,00	6 200,00	15,66
428450000 Dettes Interressement Salaries	89 151,98	74 950,00	14 201,98	18,95
431000000 URSSAF	54 452,00	38 782,15	15 669,85	40,40
437300000 PRO-BTP	20 244,47	18 454,25	1 790,22	9,70
437500000 Caisse Conges Payes	14 690,52	15 061,75	-371,23	-2,46
438600000 Organismes Sociaux- Charges a Payer	22 900,00	19 800,00	3 100,00	15,66
442100000 Etat - Prelevement a la source	2 472,93	1 735,73	737,20	42,47
445318990 TVA due ss trt autoliquid 20%	3 135,86		3 135,86	
445510000 T.V.A. a Decaisser	48 430,00	11 395,00	37 035,00	325,01
445713200 TVA collectee 20% encaissement	195 510,39	112 381,40	83 128,99	73,97
445714200 TVA Collectee 20% s/Vte Debits	68,50	147,10	-78,60	-53,43
445715110 TVA collectee 10%	2 265,69	1 290,23	975,46	75,60
445870000 TVA s/Factures a Etablir	23 086,00	26 000,00	-2 914,00	-11,21
Autres dettes	4 284,51		4 284,51	
467800000 Autres comptes crÚditeurs	4 284,51		4 284,51	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Produits constatés d'avance		15 136,00	-15 136,00	-100,00
487000000 Produits Constates d'Avance		15 136,00	-15 136,00	-100,00
TOTAL (IV)	1 975 088,36	1 270 264,85	704 823,51	55,49

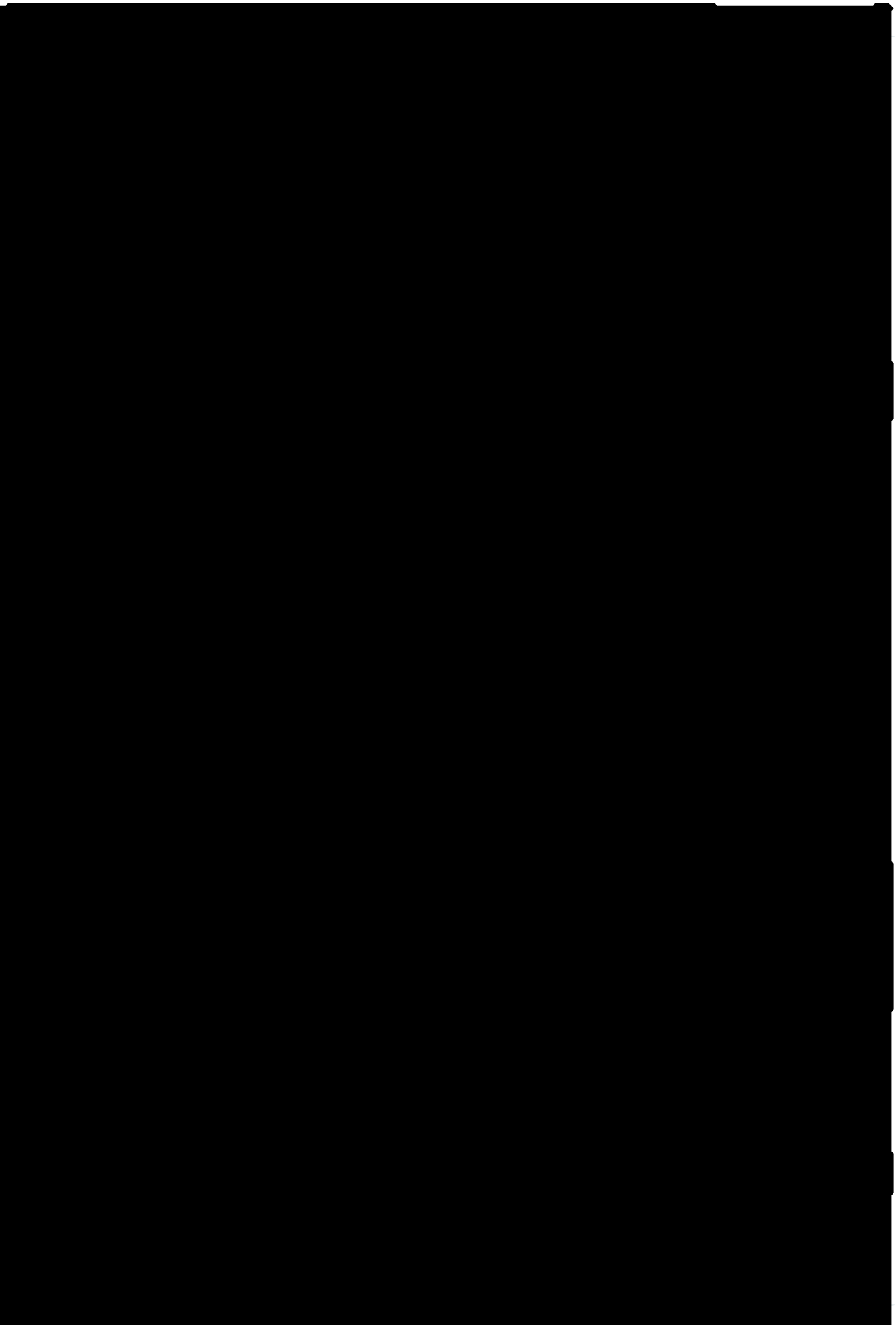
Détail des Comptes

AREV ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/02/26
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 18.00

Bilan Passif (2051)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2025	31/12/2024	En valeur	En %
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	2 948 133,29	2 244 360,86	703 772,43	31,36



Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	02/02/2026	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	2	02/02/2026	705 000,00 €
▲ Masquer le détail			
Inscription du 10 Septembre 2021 Numéro 331			
Montant de la créance :			
Acte :			
En date du :			
Au profit de :			
Election de domicile :			
Biens nantis :			
Compléments :			
Inscription du 13 Septembre 2021 Numéro 335			
Montant de la créance :			
Acte :			
En date du :			
Au profit de :			

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Election de domicile :	En son agence -12 Rue du Palais-17000 La Rochelle		
Biens nantis :	Designation du bien nanti : Un fonds commercial ou agricole ou artisanal de : Travaux publics et particuliers dont terrassement goudronnage assainissement espaces verts fondation et maconnerie vente de materiaux et location de materiel		
Compléments :	Numero de l'inscription au greffe : 2021NFO00335 La présente inscription est prise contre SRTMT Observation : Inscription prise en Pari Passu avec le CIC OUEST		
Nantissements de fonds agricole	Néant	02/02/2026	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	02/02/2026	-
Protêts	Néant	02/02/2026	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	02/02/2026	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	02/02/2026	-
Déclarations de créances	Néant	02/02/2026	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	3	02/02/2026	-
▲ Masquer le détail			
Inscription du 20 Octobre 2021 Numéro 1847			
Montant de la créance :	149 520,00 EUR		
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING 17 bis PI des Reflets Tour D2 92988 Paris La Defense Cedex		

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Biens nantis :	17 bis pl des Reflets-Tour D2 92988 Puteaux		
Compléments :	Designation du bien nanti : DAF PORTEUR TYPE CF480 FAN XLRASM4300G268287, KH-KIPPER BIBENNE Numero de l'inscription au greffe : 2021CBA01847 La présente inscription est prise contre SAS SRTMT Date d'exigibilité 01/07/2025		
Inscription du 20 Octobre 2021 Numéro 1848			
Montant de la créance :	102 000,00 EUR		
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING 17 bis Pl des Reflets Tour D2 92988 Paris La Defense Cedex 17 bis pl des Reflets-Tour D2 92988 Puteaux		
Biens nantis :	Designation du bien nanti : 1 MIDI PELLE ZAXIS 85USBLCN6 HITACHI HCMDER50L00110106		
Compléments :	Numero de l'inscription au greffe : 2021CBA01848 La présente inscription est prise contre SAS SRTMT Date d'exigibilité 17/04/2025		
Inscription du 20 Octobre 2021 Numéro 1849			
Montant de la créance :	149 520,00 EUR		
Au profit de :	CREDIT MUTUEL LEASING 17 bis Pl des Reflets Tour D2 92988 Paris La Defense Cedex 17 bis pl des Reflets-Tour D2 92988 Puteaux		
Biens nantis :	Designation du bien nanti : DAF PORTEUR TYPE CF480 FAN XLRASM4300G268364, KH-KIPPER BIBENNE		
Compléments :	Numero de l'inscription au greffe : 2021CBA01849 La présente inscription est prise contre SAS SRTMT Date d'exigibilité 01/07/2025		
Publicité de contrats de location	Néant	02/02/2026	-

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	02/02/2026	-
Gage des stocks	Néant	02/02/2026	-
Warrants (hors agricoles)	Néant	02/02/2026	-
Prêts et délais	Néant	02/02/2026	-
Biens inaliénables	Néant	02/02/2026	-
Nantissements de parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	Néant	02/02/2026	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Animaux	Néant	02/02/2026	-
Horlogerie et Bijoux	Néant	02/02/2026	-
Instruments de musique	Néant	02/02/2026	-
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	Néant	02/02/2026	-

Type d'inscription de gage (Jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	Néant	02/02/2026	-
Matériels liés au sport	Néant	02/02/2026	-
Matériels informatiques et accessoires	Néant	02/02/2026	-
Meubles meublants	Néant	02/02/2026	-
Meubles incorporels autres que parts sociales	Néant	02/02/2026	-
Monnaies	Néant	02/02/2026	-
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	Néant	02/02/2026	-
Parts sociales	Néant	02/02/2026	-
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	Néant	02/02/2026	-
Produits liquides non comestibles	Néant	02/02/2026	-
Produits textiles	Néant	02/02/2026	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Produits alimentaires	Néant	02/02/2026	-
Autres	Néant	02/02/2026	-